

---

# **BUDGET DU MANITOBA 2009**

**Le présent document peut être consulté sur le site Internet suivant :**

<http://www.gov.mb.ca/finance/index.fr.html>

**Les documents offerts sur ce site comprennent :**

- Le discours du Budget 2009
- Budget 2009
- Les avantages du Manitoba (Rapport supplémentaire du Budget)
- Moderniser le gouvernement (Rapport supplémentaire du Budget)
- Amélioration de l'infrastructure et stimulation responsable de l'économie (Rapport supplémentaire du Budget)
- Le Budget des dépenses et des recettes pour l'exercice se terminant le 31 mars 2010
- Budget en bref
- Le Bulletin de nouvelles fiscales
- Investir au Manitoba
- Rapports financiers
- Faits saillants de l'activité économique
- Statistiques économiques

**Les documents publiés en anglais peuvent être consultés sur le site Internet <http://www.gov.mb.ca/finance> et comprennent :**

- The 2009 Manitoba Budget Address
- Budget 2009
- Budget Papers
  - A The Economy
  - B Supplementary Financial Information
  - C Recent Developments in Fiscal Arrangements
  - D Taxation Adjustments
  - E The Manitoba Advantage
  - F Improved Infrastructure and Fiscally Sound Economic Stimulus
- Estimates of Expenditure and Revenue for the Fiscal Year Ending March 31, 2010
- Budget in Brief
- Tax News
- Facts for Investors
- Financial Reports
- Economic Highlights
- Economic Statistics

**Des arrangements spéciaux peuvent être pris pour obtenir des sections du présent document dans des formats différents destinés aux personnes atteintes d'une incapacité visuelle.**



Imprimé sur papier recyclé.

ISSN 1913 - 2492

---

## BUDGET 2009

---

### Table des matières

BUDGET SOMMAIRE 2009-2010.....	1
STRATÉGIE DE GESTION FINANCIÈRE.....	9
PERSPECTIVES PROVINCIALES.....	19
<b>ANNEXES</b>	
1 STATISTIQUES FINANCIÈRES SOMMAIRES DU MANITOBA .....	21
2 BUDGET SOMMAIRE – GUIDE DE L'UTILISATEUR.....	25
3 ENTITÉS INCLUSES DANS LE BUDGET SOMMAIRE (PÉRIMÈTRE COMPTABLE DU GOUVERNEMENT).....	35

### DOCUMENTS BUDGÉTAIRES

- A The Economy (en anglais seulement)
- B Supplementary Financial Information (en anglais seulement)  
Modernizing Government / Moderniser le gouvernement
- C Recent Developments in Fiscal Arrangements (en anglais seulement)
- D Taxation Adjustments (en anglais seulement)
- E Les avantages du Manitoba
- F Amélioration de l'infrastructure et stimulation responsable de l'économie



## ■ AVANT-PROPOS

Le Budget 2009 fournit un aperçu financier du périmètre comptable du gouvernement, qui inclut les opérations fondamentales du gouvernement, les organisations de la Couronne, les entreprises publiques et les organismes du secteur public tels les offices régionaux de la santé, les divisions scolaires, les universités et les collèges. L'adoption d'un budget sommaire depuis 2007-2008 fait suite aux recommandations du Bureau du vérificateur général du Manitoba. Le budget sommaire présenté par le Manitoba est conforme aux normes comptables établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public et respecte entièrement les principes comptables généralement reconnus (PCGR). Un budget sommaire est un portrait complet de la façon dont le gouvernement provincial et les entités qui y sont liées fonctionnent dans leur ensemble et du coût global de la prestation de services et de programmes à la population du Manitoba.

Même si les recettes et les dépenses d'entités telles les universités, les écoles publiques et les entreprises publiques sont comprises dans le Budget sommaire, la relation existante entre le gouvernement et ces entités ne change pas. L'utilisation d'un budget sommaire n'a aucune incidence sur la gouvernance des entités liées au gouvernement ni sur leurs relations avec celui-ci.

Par souci de transparence et par respect de l'obligation redditionnelle, les tableaux 1 et 2 du présent document montrent les détails du Budget sommaire et la conciliation avec les dépenses et les recettes liées aux opérations fondamentales du gouvernement.

De plus, tous les rapports financiers, y compris les rapports financiers trimestriels, sont en voie d'être établis sur une base sommaire. En 2008-2009, les rapports financiers trimestriels ont été remaniés afin d'y inclure des renseignements additionnels sur le périmètre comptable du gouvernement, et ils comprennent maintenant une synthèse des résultats et des perspectives économiques. Pour la première fois, le rapport financier du troisième trimestre comporte un compte des résultats qui donne les résultats financiers du périmètre comptable du gouvernement pour la période de neuf mois prenant fin le 31 décembre 2008. La fin de l'exercice 2009-2010 devrait marquer la fin de la transition vers l'utilisation de rapports sommaires trimestriels conformes aux PCGR.

En outre, le Budget 2009 contient une version actualisée de la Stratégie de gestion financière, une stratégie qui énonce les priorités du gouvernement à ce chapitre, ainsi qu'un ou plusieurs résultats mesurables pour chacune des priorités. Un rapport sur les résultats de cette stratégie sera présenté à l'automne 2010.

Les renseignements fournis dans le présent document permettront au public de cerner le contexte et l'état de la situation financière de la Province.



# **BUDGET SOMMAIRE 2009-2010**

## BUDGET SOMMAIRE

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2010

avec des données comparatives pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	Budget de 2009-2010	Prévisions de 2008-2009	Budget de 2008-2009	Variation en % pour le budget 2009-2010 par rapport à 2008-2009	
				Prévisions	Budget
(en millions de dollars)					
<b>RECETTES</b>					
Impôts	2 689	2 812	2 611	(4,4%)	3,0%
Autres taxes et impôts	3 293	3 329	3 321	(1,1%)	(0,8%)
Droits et autres recettes	1 582	1 565	1 478	1,1%	7,0%
Transferts fédéraux	4 103	3 936	3 905	4,2%	5,1%
Recettes nettes des entreprises publiques	816	812	668	0,5%	22,2%
Fonds d'amortissement et autres bénéfices nets	246	325	278	(24,3%)	(11,5%)
<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>12 729</b>	<b>12 779</b>	<b>12 261</b>	<b>(0,4)%</b>	<b>3,8%</b>
<b>DÉPENSES</b>					
Santé et Vie saine	4 723	4 583	4 469	3,1%	5,7%
Éducation	3 270	3 138	3 132	4,2%	4,4%
Services à la famille et Logement	1 390	1 357	1 320	2,4%	5,3%
Développement des communautés, de l'économie et des ressources	1 529	1 509	1 479	1,3%	3,4%
Justice et autres dépenses	1 003	1 065	951	(5,8%)	5,5%
Service de la dette	766	803	806	(4,6%)	(5,0%)
<b>DÉPENSES TOTALES</b>	<b>12 681</b>	<b>12 455</b>	<b>12 157</b>	<b>1,8%</b>	<b>4,3%</b>
Retraitements	-	(8)	(8)		
<b>RECETTES NETTES SOMMAIRES</b>	<b>48</b>	<b>316</b>	<b>96</b>		

### REMARQUES :

- Les chiffres du Budget de 2008-2009 initialement présentés dans le discours du Budget 2008 ont été rajustés de manière à être conformes à la présentation actuelle du périmètre comptable du gouvernement.
- Les détails sur les recettes et les dépenses pour l'exercice 2009-2010 et la conciliation avec les sommes indiquées pour les opérations fondamentales du gouvernement se trouvent dans les tableaux 1 et 2.
- Le retraitement en 2008-2009 représente l'incidence nette d'un changement dans la convention comptable applicable aux opérations fondamentales du gouvernement afin de mieux rendre compte des immobilisations corporelles liées aux collectivités administrées par les Affaires du Nord et d'une nouvelle catégorie d'immobilisations relative à la rénovation du réseau routier. Les projets d'infrastructure des collectivités visées par les Affaires du Nord, que l'on finançait précédemment par des subventions en capital - (5) millions de dollars -, le seront désormais par des crédits affectés aux immobilisations, et ils seront inscrits dans les immobilisations en 2009-2010. De même, certains projets d'amélioration du réseau routier qui figuraient précédemment dans les dépenses de fonctionnement - (7) millions de dollars - seront désormais financés dans le cadre de la Partie B - Investissements en immobilisations, afin de mieux rendre compte du fait que ces projets constituent des immobilisations corporelles. Les frais d'intérêts et d'amortissement liés à ces projets, soit 4 millions de dollars, sont pris en compte.
- Des renseignements sur la structure du Budget sommaire sont fournis à l'annexe 2.
- Les prévisions de 2008-2009 sont tirées du rapport financier du troisième trimestre.
- Les données peuvent ne pas correspondre aux totaux en raison de l'arrondissement des chiffres.



## ■ BUDGET SOMMAIRE 2009-2010

Les recettes nettes prévues au Budget sommaire de l'exercice 2009-2010 s'élèvent à 48 millions de dollars.

### Recettes

On prévoit en 2009-2010 un recul des recettes de l'ordre de 50 millions de dollars par rapport aux prévisions de 2008-2009.

Dans la catégorie Impôts, on projette une diminution de 123 millions de dollars, soit 4,4 %, étant donné une baisse des impôts perçus sur les bénéfices des sociétés et sur les revenus des particuliers, et ce, en raison des réductions d'impôts consenties et du ralentissement de l'économie. Le Budget 2009 prévoit un recul de 36 millions de dollars dans la catégorie Autres taxes et impôts, soit 1,1 % de moins. La modeste croissance prévue des recettes tirées de la taxe sur les ventes au détail et la hausse escomptée de 9 millions de dollars des recettes provenant de la taxe sur le tabac sont annulées par la décroissance des recettes d'impôts sur le capital des corporations, étant donné les réductions de taux, et des recettes provenant de la taxe minière, en raison de la chute des prix des matières premières. Les Droits et autres recettes devraient croître de 17 millions de dollars, soit 1,1 %, et on s'attend à ce que les recettes nettes des entreprises publiques varient très peu et affichent une croissance de l'ordre de 4 millions de dollars. Les Transferts fédéraux devraient connaître une hausse de 167 millions de dollars, soit 4,2 %, tout en demeurant inchangés dans la catégorie Péréquation. Une nouvelle formule de péréquation, annoncée le 3 novembre 2008, limitera les sommes versées dans le cadre du programme de péréquation. Les transferts canadiens en matière de santé et de programmes sociaux augmentent de 33 millions de dollars, étant donné l'indexation des deux programmes de transfert et la croissance de la population. L'ensemble des autres transferts, y compris les mesures pour l'infrastructure et les mesures pour soutenir les entreprises issues des stimulants financiers du budget fédéral 2009, grimpe de 134 millions de dollars.

### Dépenses

Selon les prévisions budgétaires, les dépenses totales devraient afficher une hausse de 226 millions de dollars, soit 1,8 % de plus par rapport aux prévisions de 2008-2009.

Les dépenses pour la santé et la vie saine devraient s'accroître de 140 millions de dollars, soit 3,1 %, par rapport aux prévisions de 2008-2009. Les dépenses prévues pour l'éducation sont de 132 millions de dollars supérieures aux sommes budgétées en 2008-2009, soit 4,2 %. Les dépenses pour les services à la famille et le logement devraient grimper de 33 millions de dollars, soit 2,4 % de plus que les prévisions de 2008-2009. Les dépenses pour le développement des communautés, de l'économie et des ressources devraient afficher une hausse de 20 millions de dollars. On prévoit un recul de 62 millions de dollars dans les dépenses pour la justice et les autres dépenses (y compris la préemption de fin d'exercice) par rapport aux prévisions de 2008-2009. Les frais de service de la dette devraient pour leur part chuter de 37 millions de dollars.\*

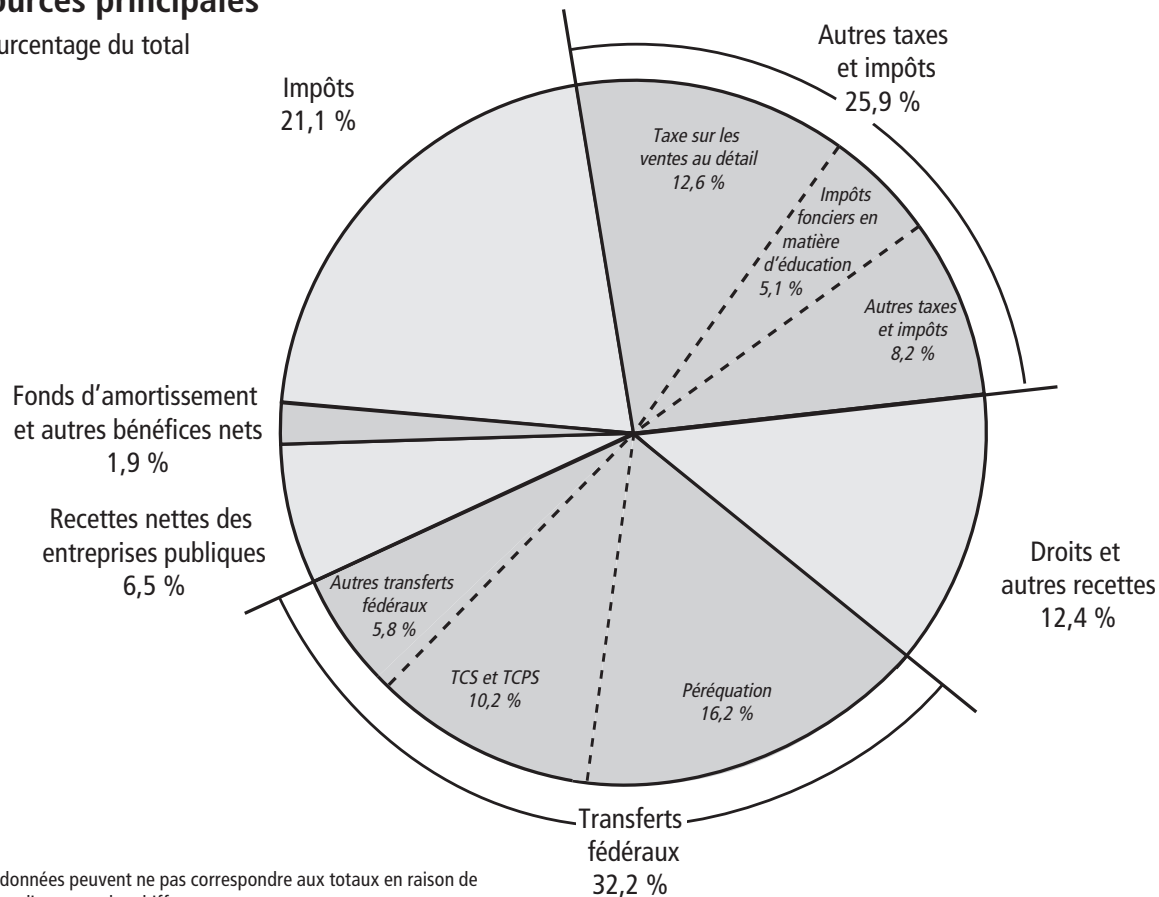
Dans le Budget 2009, les services à la population représentent 77,1 % des dépenses :

- Les dépenses pour la santé et la vie saine constituent 37,2 % des dépenses totales.
- Les dépenses pour l'éducation représentent 25,8 % des dépenses totales; elles comprennent les dépenses pour les écoles publiques et pour les établissements postsecondaires.
- Les dépenses pour les services à la famille et le logement et pour l'administration de la justice représentent 14,1 % des dépenses totales.
- Les frais de service de la dette devraient représenter 6,0 cents par dollar de recettes en 2009-2010, une réduction de 54,5 % comparativement aux 13,2 cents par dollar qu'ils représentaient en 1999-2000.

## Recettes en 2009-2010

### Sources principales

Pourcentage du total



Les données peuvent ne pas correspondre aux totaux en raison de l'arrondissement des chiffres.

### Sources des recettes

2009-2010 et 2008-2009  
en millions de dollars

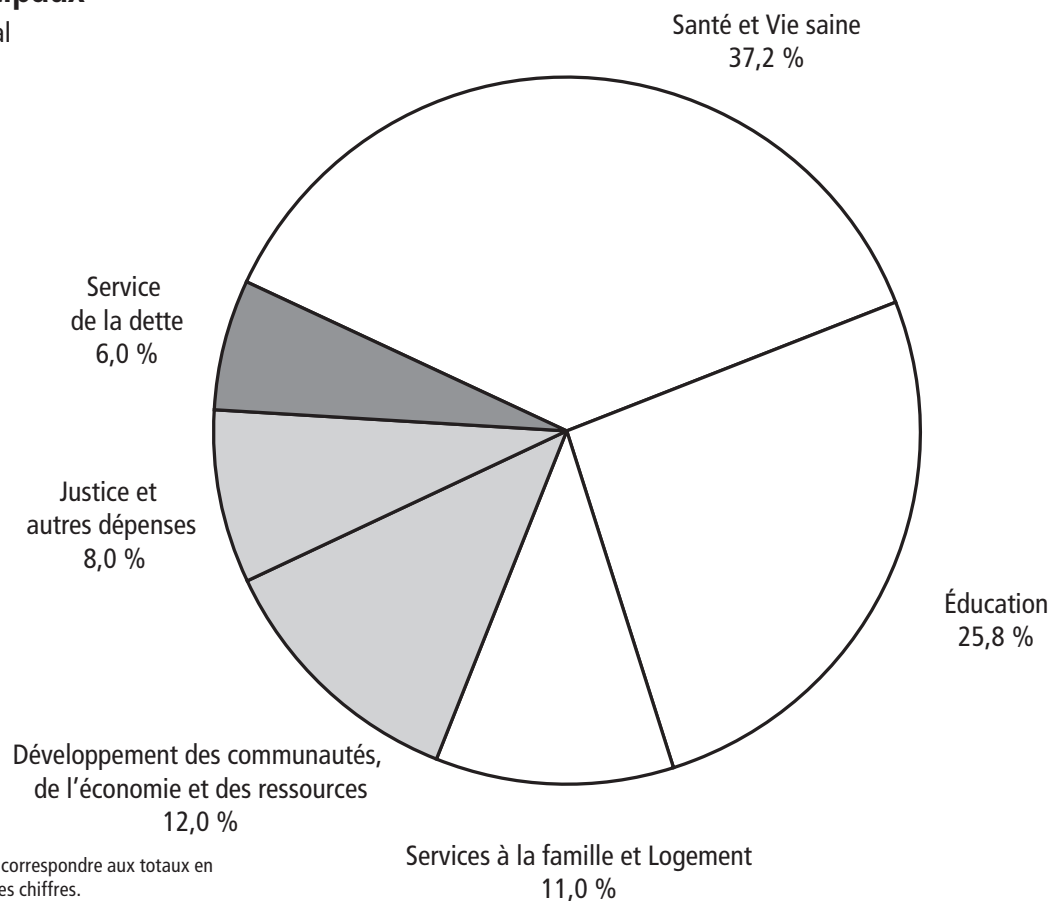
	Budget de 2009-2010	Prévisions de 2008-2009	Variation pour le Budget de 2009-2010 par rapport aux prévisions de 2008-2009
Impôts	2 689	2 812	(123)
Autres taxes et impôts	3 293	3 329	(36)
Droits et autres recettes	1 582	1 565	17
Transferts fédéraux	4 103	3 936	167
Recettes nettes des entreprises publiques	816	812	4
Fonds d'amortissement et autres bénéfiques nets	246	325	(79)
<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>12 729</b>	<b>12 779</b>	<b>(50)</b>

Les données peuvent ne pas correspondre aux totaux en raison de l'arrondissement des chiffres.

## Dépenses en 2009-2010

### Secteurs principaux

Pourcentage du total



Les données peuvent ne pas correspondre aux totaux en raison de l'arrondissement des chiffres.

### Secteurs de dépenses

2009-2010 et 2008-2009

en millions de dollars

	Budget de 2009-2010	Prévisions de 2008-2009	Variation pour le Budget de 2008- 2009 par rapport aux prévisions de 2008-2009
Santé et Vie saine	4 723	4 583	140
Éducation	3 270	3 138	132
Services à la famille et Logement	1 390	1 357	33
Développement des communautés, de l'économie et des ressources	1 529	1 509	20
Justice et autres dépenses	1 003	1 065	(62)
Service de la dette	766	803	(37)
<b>Dépenses totales</b>	<b>12,681</b>	<b>12,455</b>	<b>226</b>

Les données peuvent ne pas correspondre aux totaux en raison de l'arrondissement des chiffres.

Tableau 1 :

## Budget sommaire des recettes – Détails et conciliation avec le budget des opérations fondamentales du gouvernement

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2010 (en milliers de dollars)

Source des recettes	OPÉRATIONS FONDAMENTALES DU GOUVERNEMENT	INCIDENCES DE LA CONSOLIDATION	SOMMAIRE
	Budget des recettes	et recettes d'autres entités comptables	
<b>Impôts</b>			
Impôt sur le revenu des particuliers	2 342 700	-	2 342 700
Impôt sur les bénéfices des sociétés	346 600	-	346 600
<b>Sous-total – Impôts</b>	<b>2 689 300</b>	<b>-</b>	<b>2 689 300</b>
<b>Autres taxes et impôts</b>			
Impôt sur le capital des corporations	135 000	-	135 000
Taxe sur l'essence	130 000	-	130 000
Impôt sur les compagnies d'assurance	69 500	-	69 500
Taxe sur les transferts fonciers	46 400	-	46 400
Impôt destiné à l'enseignement et aux services de santé	358 600	-	358 600
Taxe minière	10 000	-	10 000
Taxe sur le carburant	90 500	-	90 500
Taxe sur les ventes au détail	1 594 700	-	1 594 700
Taxe sur le tabac	194 000	-	194 000
Autres taxes et impôts	8 876	-	8 876
Impôts fonciers en matière d'éducation	-	655 481	655 481
<b>Sous-total – Autres taxes et impôts</b>	<b>2 637 576</b>	<b>655 481</b>	<b>3 293 057</b>
<b>Droits et autres recettes</b>			
Amendes et frais et autres frais de justice	51 848	-	51 848
Minéraux et pétrole	9 594	-	9 594
Permis et droits – Automobiles et transports routiers	118 025	-	118 025
Parcs, foresterie et conservation (autres droits)	33 973	-	33 973
Loyers de l'énergie hydraulique	118 502	-	118 502
Frais de service et frais divers	121 718	955 288	1 077 006
Partage des recettes des organismes de service spécial	23 880	(23 880)	-
Droits de scolarité	-	173 093	173 093
<b>Sous-total – Droits et autres recettes</b>	<b>477 540</b>	<b>1 104 501</b>	<b>1 582 041</b>
<b>Transferts fédéraux</b>			
Péréquation	2 063 400	-	2 063 400
Transfert canadien en matière de santé (TCS)	903 300	-	903 300
Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS)	392 300	-	392 300
Fonds pour la santé	13 976	-	13 976
Renouvellement de l'infrastructure	135 150	-	135 150
Agrandissement du canal de dérivation du Manitoba	77 967	-	77 967
Coûts partagés et autres transferts	195 607	321 520	517 127
<b>Sous-total – Transferts fédéraux</b>	<b>3 781 700</b>	<b>321 520</b>	<b>4 103 220</b>
<b>Recettes nettes des entreprises publiques</b>			
Société des alcools du Manitoba	236 200	-	236 200
Corporation manitobaine des loteries	311 600	-	311 600
Hydro-Manitoba	-	265 000	265 000
Commission des accidents du travail	-	676	676
Société d'assurance publique du Manitoba	-	2 000	2 000
<b>Sous-total – Recettes nettes des entreprises publiques</b>	<b>547 800</b>	<b>267 676</b>	<b>815 476</b>
<b>Fonds d'amortissement et autres bénéfices nets</b>	<b>-</b>	<b>246 296</b>	<b>246 296</b>
<b>Total – Budget des recettes</b>	<b>10 133 916</b>	<b>2 595 474</b>	<b>12 729 390</b>

Tableau 2

## Budget sommaire des dépenses – Détails, conciliation avec le budget des opérations fondamentales du gouvernement et résultat du Budget sommaire

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2010 (en milliers de dollars)

Secteur ou ministère	OPÉRATIONS FONDAMENTALES DU GOUVERNEMENT	INCIDENCES DE LA CONSOLIDATION	SOMMAIRE
	Budget des dépenses	et dépenses d'autres entités comptables	
<b>Santé et Vie saine</b>	4 363 709	359 512	4 723 221
<b>Éducation</b>			
Enseignement postsecondaire et Alphabétisation	609 074	435 515	1 044 589
Éducation, Citoyenneté et Jeunesse	1 474 038	751 720	2 225 758
<b>Total – Éducation</b>	<b>2 083 112</b>	<b>1 187 235</b>	<b>3 270 347</b>
<b>Services à la famille et Logement</b>	1 256 082	133 904	1 389 986
<b>Développement des communautés, de l'économie et des ressources</b>			
Affaires autochtones et du Nord	37 684	(741)	36 943
Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales	225 709	177 279	402 988
Compétitivité, Formation professionnelle et Commerce	149 663	4 092	153 755
Conservation	127 970	(4 116)	123 854
Infrastructure et Transports	566 151	(109 620)	456 531
Affaires intergouvernementales	231 698	(1 143)	230 555
Sciences, Technologie, Énergie et Mines	82 560	8 568	91 128
Gestion des ressources hydriques	33 876	(850)	33 026
<b>Total – Développement des communautés, de l'économie et des ressources</b>	<b>1 455 311</b>	<b>73 469</b>	<b>1 528 780</b>
<b>Justice et autres dépenses</b>			
Assemblée législative	37 003	(813)	36 190
Conseil exécutif	2 916	(145)	2 771
Commission de la fonction publique	6 434	(38)	6 396
Culture, Patrimoine, Tourisme et Sport	88 353	8 318	96 671
Régime de retraite de la fonction publique et autres frais	15 124	134 442	149 566
Finances	103 969	25 826	129 795
Enfants en santé Manitoba	28 402	(130)	28 272
Justice	386 807	14 065	400 872
Travail et Immigration	51 379	7 932	59 311
Secrétariat manitobain du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé	1 757	(38)	1 719
Crédits d'appropriation	127 908	-	127 908
Autres crédits	28 500	-	28 500
Moins : péremption de fin d'exercice	(65 000)	-	(65 000)
<b>Total – Justice et autres dépenses</b>	<b>813 552</b>	<b>189 419</b>	<b>1 002 971</b>
<b>Frais de service de la dette</b>	<b>250 150</b>	<b>516 317</b>	<b>766 467</b>
<b>Total – Budget des dépenses</b>	<b>10 221 916</b>	<b>2 459 856</b>	<b>12 681 772</b>
<b>Soustraire : Total – Budget des dépenses (ci-dessus) de Total – Budget des recettes (Tableau 1)</b>	<b>10 133 916</b>	<b>2 595 474</b>	<b>12 729 390</b>
<b>Résultat net pour l'exercice</b>	<b>(88 000)</b>	<b>135 618</b>	<b>47 618</b>
Transfert au compte de remboursement de la dette	(20 000)	20 000	-
Transfert du compte de stabilisation des revenus	110 000	(110 000)	-
<b>RECETTES NETTES</b>	<b>2 000</b>	<b>45 618</b>	<b>47 618</b>



# **STRATÉGIE DE GESTION FINANCIÈRE**

## ■ STRATÉGIE DE GESTION FINANCIÈRE

La Stratégie de gestion financière énonce les priorités du gouvernement à ce chapitre, ainsi qu'un ou plusieurs résultats mesurables pour chacune des priorités, et elle établit des objectifs par résultat mesurable, pour l'exercice en cours et pour les années à venir.

Cette stratégie est une façon pour le gouvernement de montrer son engagement envers l'amélioration de la transparence et envers le respect de l'obligation de rendre compte. Le premier rapport sur les résultats de la stratégie de gestion financière du Budget 2007 a été publié à l'automne 2008. Le rapport sur les résultats de la stratégie de gestion financière du Budget 2008 sera publié à l'automne 2009.

En 2009-2010, la Stratégie de gestion financière continuera de s'appuyer sur les cinq domaines prioritaires établis par le gouvernement en 2008-2009. Ces domaines, ainsi que les résultats mesurables qui s'y rapportent, sont résumés dans le tableau ci-dessous.

PRIORITÉ DE GESTION FINANCIÈRE	RÉSULTATS MESURABLES
<b>La transparence, l'obligation de rendre compte et la discipline financière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La production d'états récapitulatifs et de budgets sommaires</li> <li>• Un solde positif des recettes nettes sommaires</li> <li>• Le respect de l'obligation redditionnelle relative aux dépenses et aux recettes pour les programmes fondamentaux du gouvernement</li> </ul>
<b>Un gouvernement stable et à la mesure de nos moyens</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les cotes de crédit</li> <li>• Les dépenses en pourcentage du produit intérieur brut (PIB)</li> <li>• Les mesures relatives à l'obligation non capitalisée découlant des régimes de retraite</li> </ul>
<b>La gestion de la dette</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le rapport dette nette - PIB</li> <li>• La réduction de la dette</li> </ul>
<b>Le renouvellement de l'infrastructure et des immobilisations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une amélioration des immobilisations</li> </ul>
<b>La présentation de rapports sur la performance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La mise en oeuvre des principaux éléments d'un cadre global de présentation de rapports sur la performance</li> </ul>



## ■ DOMAINE PRIORITAIRE : LA TRANSPARENCE, L'OBLIGATION DE RENDRE COMPTE ET LA DISCIPLINE FINANCIÈRE

Le gouvernement reste ferme dans son engagement de continuer à améliorer la transparence et à renforcer l'obligation redditionnelle, ainsi qu'à maintenir une saine discipline financière. Cet engagement s'est traduit ces dernières années par la réussite de plusieurs étapes importantes, parmi lesquelles : la production d'états financiers sommaires entièrement conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR), et ce, depuis le 31 mars 2005; la transition vers la production d'états récapitulatifs et de budgets sommaires en 2007-2008; l'introduction d'une stratégie de gestion financière dans le Budget 2007 et la publication du premier rapport sur les résultats à l'automne 2008; l'élaboration de plans visant à éliminer la dette générale et l'obligation découlant des régimes de retraite et, en octobre 2008, l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'équilibre budgétaire, la gestion financière et l'obligation de rendre compte aux contribuables*.

### Résultat mesurable : la production d'états récapitulatifs et de budgets sommaires

Le gouvernement a respecté dans son Budget de 2007 l'engagement qu'il avait pris de commencer à produire des états récapitulatifs et des budgets sommaires. Un budget sommaire présente un portrait complet du fonctionnement à l'intérieur du périmètre comptable du gouvernement, et du coût global de la prestation de services et de programmes à la population du Manitoba. Sous le régime de la nouvelle loi sur l'équilibre budgétaire promulguée l'automne dernier, les rapports financiers de fin d'exercice des comptes publics de 2008-2009 comprendront uniquement des états vérifiés portant sur le périmètre comptable du gouvernement.

De plus, tous les rapports financiers, y compris les rapports financiers trimestriels, sont en voie d'être établis sur une base sommaire. En 2008-2009, les rapports financiers trimestriels ont été remaniés afin d'y inclure des renseignements additionnels sur les organismes du périmètre comptable du gouvernement, et ils comprennent maintenant une synthèse des résultats et des perspectives économiques. Pour la première fois, le rapport financier du troisième trimestre comportait un état des résultats montrant les résultats financiers du périmètre comptable du gouvernement pour la période de neuf mois prenant fin le 31 décembre 2008. La transition vers la production de rapports sommaires trimestriels conformes aux PCGR devrait être achevée au plus tard à fin de l'exercice 2009-2010.

### Résultat mesurable : le résultat net sommaire

La transition vers un budget sommaire constitue un défi de taille. Le périmètre comptable du gouvernement regroupe de nombreux organismes sur lesquels le gouvernement n'exerce pas de contrôle quotidien. Étant donné la nature de certaines entités, le Budget sommaire est moins prévisible que le seul budget des opérations fondamentales du gouvernement.

Aujourd'hui, nous présentons un budget avec un solde positif sommaire de 48 millions de dollars pour 2009-2010.

Comme nous venons de le mentionner, de nouvelles mesures législatives sur l'équilibre budgétaire sont entrées en vigueur en octobre 2008, venant ainsi confirmer le passage à des états récapitulatifs et à des budgets sommaires. La *Loi* exige du gouvernement qu'il dépose devant l'Assemblée législative au plus tard le 30 avril de l'exercice un budget prévoyant un solde positif à la fin de l'exercice pour l'entité comptable du gouvernement. Pour l'application de la *Loi*, le solde à la fin d'un exercice correspond à la moyenne des résultats nets des états financiers sommaires vérifiés de chacun des exercices compris dans la période de quatre ans se terminant à ce moment-là. Le résultat de l'application de la formule à l'exercice 2009-2010 est un solde projeté de 342 millions de dollars, ce qui signifie que le Budget 2009 respecte la *Loi*.

## Résultat mesurable : le respect de l'obligation redditionnelle relative aux dépenses et aux recettes pour les opérations fondamentales du gouvernement

En vue d'assurer la transparence et le respect de l'obligation redditionnelle, les nouvelles mesures législatives sur l'équilibre budgétaire stipulent que, dans le cadre de sa stratégie de gestion financière, le gouvernement doit établir un sommaire des dépenses et de recettes prévues relativement à ses opérations fondamentales conforme au budget principal des dépenses et des recettes de l'exercice. Dans le Budget 2009, les dépenses pour les opérations fondamentales du gouvernement sont entièrement couvertes par les recettes de base, y compris les transferts de crédits du compte de stabilisation des revenus pour les fonds avancés par le gouvernement fédéral et pour d'autres priorités provinciales.

	<b>Millions de dollars</b>
Recettes	10 134
Dépenses	10 222
	<u>(88)</u>
Transfert au compte de remboursement de la dette	(20)
Transfert du compte de stabilisation des revenus	110
Recettes nettes	<u>2</u>

Un compte de fin d'exercice sur les recettes et les dépenses se rapportant aux opérations fondamentales du gouvernement en 2009-2010 sera présenté dans le rapport des résultats de la stratégie de gestion financière, dont le dépôt est prévu à l'automne 2010.

## ■ DOMAINE PRIORITAIRE : UN GOUVERNEMENT STABLE ET À LA MESURE DE NOS MOYENS

Le Manitoba continue d'avoir l'un des gouvernements les plus efficaces et les plus performants au Canada. Grâce à l'amélioration continue de la prestation des services et du fonctionnement de notre gouvernement, les programmes publics restent à la mesure de nos moyens. L'offre de services et de programmes abordables résulte de l'utilisation efficace et efficiente des recettes publiques. Selon Statistique Canada, depuis 1999-2000, le Manitoba s'est glissé au deuxième rang des provinces ayant la plus faible augmentation des dépenses totales par habitant et est passé du cinquième rang des provinces dépensant le plus au total par habitant au quatrième rang des provinces dépensant le moins. Tenant compte du climat économique difficile, le gouvernement continuera de gérer judicieusement ses programmes et ses services en fonction des ressources à sa disposition.

### Résultat mesurable : les cotes de crédit

Le Manitoba continue de maintenir sa bonne réputation sur le plan de la responsabilité financière. L'approche mesurée adoptée par la Province pour équilibrer le budget, rembourser la dette et l'obligation découlant des régimes de retraite et satisfaire aux besoins existants dans divers domaines, dont les soins de santé, a été reconnue par les agences d'évaluation du crédit. La performance du Manitoba se reflète dans les hausses des cotes de crédit que lui ont accordées les agences Moody's Investors Service et Standard & Poor's. En novembre 2006, l'agence Standard & Poor's a révisé les perspectives du Manitoba à la hausse, les faisant passer de stables à positives, puis, en décembre 2007, elle a fait passer la cote de crédit de la Province de AA-(positive) à AA(stable). Dans le climat actuel d'instabilité économique et financière à l'échelle mondiale, l'économie stable et diversifiée du Manitoba, sa situation financière solide et sa détermination à gérer les finances publiques de manière responsable contribueront à assurer des perspectives de crédit stables en 2009.

Le gouvernement du Manitoba est résolu à continuer de gérer ses finances de façon responsable afin de maintenir ou d'améliorer ses cotes de crédit dans l'avenir.

<b>Agence d'évaluation du crédit</b>	<b>Cote 2003</b>	<b>Cote 2004</b>	<b>Cote 2005</b>	<b>Cote 2006</b>	<b>Cote 2007</b>	<b>Cote 2008</b>	<b>Cote 2009 projetée</b>
DBRS	A(positive)	A(élevée)	A(élevée)	A(élevée)	A(élevée)	A(élevée)	A(élevée)
Moody's	Aa2	Aa2	Aa2	Aa2	Aa1	Aa1	Aa1
Standard & Poor's	AA-	AA-	AA-	AA-	AA-(positive)	AA(stable)	AA(stable)

REMARQUE : Au 31 mars (fin de l'exercice financier).

## Résultat mesurable : les dépenses en pourcentage du produit intérieur brut (PIB)

Afin de maintenir un gouvernement stable et à la mesure de nos moyens, il est nécessaire de gérer la hausse des dépenses de manière à répondre à la demande croissante de services de qualité dans des domaines comme la santé, l'éducation et la formation. Le ratio des dépenses totales en pourcentage du PIB constitue une façon efficace de mesurer l'adéquation des dépenses. Les ratios sont restés relativement stables pendant les quatre derniers exercices, et le ratio 2009-2010 devrait également le rester. Ces ratios figurent dans le tableau qui suit, ainsi que dans l'Annexe 1 — Statistiques financières sommaires du Manitoba.

	<u>Chiffres réels de 2005-2006</u>	<u>Chiffres réels de 2006-2007</u>	<u>Chiffres réels de 2007-2008</u>	<u>Prévisions de 2008-2009</u>	<u>Budget de 2009-2010</u>	<u>Projections de 2010-2011</u>
	(en pourcentage du PIB)					
Programmes fondamentaux du gouvernement	19,2	18,7	18,7	19,2	19,4	18,9
Autres entités comptables	3,8	4,0	4,2	3,5	3,8	3,7
Service de la dette	2,0	1,7	1,7	1,6	1,5	1,4
Dépenses totales	25,0	24,4	24,6	24,3	24,7	24,1

REMARQUE : Les chiffres réels des autres entités comptables pour les exercices 2005-2006 ne comprennent pas les données des écoles publiques, car ces données n'existent pas dans un format conforme aux PCGR. Les pourcentages indiqués pour 2005-2006 seraient plus élevés si les données des écoles publiques étaient incluses.

Les données peuvent ne pas correspondre aux totaux en raison de l'arrondissement des chiffres.

À long terme, l'objectif du gouvernement du Manitoba est de maintenir un ratio stable ou à la baisse.

## Résultat mesurable : les mesures relatives à l'obligation non capitalisée découlant des régimes de retraite

Devant le besoin de mettre en place une stratégie à long terme concernant son obligation liée aux régimes de retraite, le gouvernement a présenté dans le Budget de 2000 un plan global visant à s'attaquer à la dette et à son obligation découlant des régimes de retraite. Grâce à cela, le passif net rattaché aux régimes de retraite est de 1,8 milliard de dollars dans le Budget 2009, soit 1,6 milliard de moins qu'en 2004-2005, où il s'élevait à 3,4 milliards de dollars.

En 2001, notre gouvernement a commencé à rembourser l'obligation accumulée et, dans le Budget de 2002, nous avons annoncé un plan pour fournir la part de l'employeur des cotisations pour le service courant de chaque nouvel employé. Dans le Budget de 2008, nous avons commencé à verser la part de l'employeur pour le service courant de tous les employés pour la première fois depuis le 1<sup>er</sup> avril 1961. Dans le Budget de 2009, les 136 millions de dollars que représente cette part ont été ajoutés aux crédits ministériels pour mieux montrer le coût réel des services. En 2007, le gouvernement a pris des mesures additionnelles à l'égard de l'obligation non capitalisée découlant des régimes de retraite, en provisionnant 75 % de l'obligation provinciale relative à la Caisse de retraite des enseignants. Le Budget de 2008 a poursuivi les mesures déjà prises pour réduire l'obligation non capitalisée découlant des régimes de retraite en commençant à provisionner la Caisse de retraite de la fonction publique, et le Budget de 2009 augmente les sommes affectées à cette caisse. L'emprunt de fonds pour rembourser l'obligation non capitalisée découlant des régimes de retraite est une bonne décision financière, car à long terme, les frais d'emprunt à verser sont moins élevés que la somme du rendement actuariel projeté et du passif croissant découlant du régime de retraite.

Même si la volatilité actuelle des marchés financiers a eu un impact négatif sur la valeur marchande des actifs des régimes de retraite au cours des derniers mois, conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR), toutes les pertes sur les marchés seront comptabilisées sur une certaine période. Selon les PCGR, les variations dans les actifs et les passifs des régimes de retraite sont comptabilisées en fonction d'estimations actuarielles. Les écarts entre les gains et les pertes réels et les estimations actuarielles sont pris en compte sur le reste de la durée de service moyenne prévue des participants au régime. De plus amples renseignements sur l'état des actifs des régimes de retraite sont présentés dans le document *Budget Paper B – Supplementary Financial Information* (en anglais seulement).

## ■ DOMAINE PRIORITAIRE : LA GESTION DE LA DETTE

Depuis son arrivée au pouvoir, notre gouvernement a rapidement mis en place des mesures précises afin d'assurer une saine gestion financière. Entre autres, il s'est efforcé de rembourser la dette, en s'attaquant à l'obligation découlant des régimes de retraite, en versant la part de l'employeur des cotisations pour la période de service courant de ses employés, en amortissant les coûts de tous les investissements en immobilisations relatifs à ses opérations fondamentales et en tenant pleinement compte de tous les coûts liés dans les budgets annuels.

Ces neuf dernières années, le gouvernement a versé 924 millions de dollars au compte de remboursement de la dette pour s'attaquer à la dette générale et à l'obligation découlant des régimes de retraite et prévoit verser 20 millions de dollars de plus en 2009-2010. Le Budget 2009 comprend un versement additionnel projeté de 330 millions de dollars dans la Caisse de retraite de la fonction publique. De plus, le Budget 2009 prévoit 136 millions de dollars dans les dépenses pour les opérations fondamentales du gouvernement pour le financement de la part de l'employeur des cotisations à l'égard du service courant des employés.

Sur une projection d'investissement en immobilisations d'un total de 4,4 milliards de dollars au 31 mars 2009 pour les opérations fondamentales du gouvernement, 1,7 milliard de dollars de la dette relative à ces opérations auront été portés à l'amortissement cumulé. Le remboursement du solde sera échelonné pendant le reste de la durée de vie de ces immobilisations. En outre, le plan de remboursement de la dette suit la période d'amortissement, elle-même représentative de la durée de vie utile des immobilisations. Un total de 135 millions de dollars pour l'amortissement des investissements en immobilisations est prévu dans les opérations fondamentales du gouvernement 2009-2010.

### Résultat mesurable : le remboursement de la dette

À son entrée en fonctions en 1999, le gouvernement a mis en place un plan visant à réduire la dette générale et à éliminer l'obligation découlant des régimes de retraite.

Les efforts pour réduire l'obligation non capitalisée découlant des régimes de retraite, à savoir, l'affectation d'une partie de la somme destinée au remboursement de la dette pour provisionner les régimes de retraite et le financement de la part de l'employeur des cotisations pour la période de service courant de tous les employés, font partie de nos mesures rigoureuses pour assurer une saine gestion financière.

Des mesures semblables s'appliquent à la dette générale et une partie du paiement destiné au remboursement de la dette a été affectée à cette dette au cours des neuf dernières années. Nos investissements importants dans l'infrastructure et notre détermination à accélérer les dépenses d'infrastructure pour soutenir l'économie, par la création d'emplois et de possibilités de formation, signifient que les emprunts pour les dépenses en capital liées aux opérations fondamentales du gouvernement auront un impact sur la dette. Néanmoins, les coûts des immobilisations sont amortis sur la durée de vie utile des biens, conformément aux principes comptables généralement reconnus. De plus, conformément à l'engagement à long terme de la province d'équilibrer son budget, les emprunts pour financer l'acquisition de biens doivent s'échelonner sur les périodes d'amortissement établies qui permettent un remboursement méthodique de la dette. Le résultat final consiste en une augmentation des investissements en immobilisations pour les Manitobains et Manitobaines, issue d'une répartition des coûts des immobilisations pendant leur durée de vie utile, et en une stratégie qui comprend un fonds de remboursement de la dette.

Le gouvernement rationalise sa gestion de la dette, et cela se reflète non seulement dans son plan de remboursement de la dette, mais aussi dans le fait que les frais de service de la dette en pourcentage des recettes continuent de diminuer. Les frais de service de la dette ont baissé de plus de 54,5 % par rapport à 1999-2000. Ils se situaient alors à 13,2 cents par dollar de recettes sommaires collectées et devraient s'établir à 6,0 cents par dollar en 2009-2010.

Le gouvernement du Manitoba est déterminé à réduire la dette, son but ultime étant d'éliminer la dette générale et de rembourser le montant restant de l'obligation non capitalisée découlant des régimes de retraite. Étant donné la nécessité de protéger les services essentiels, des modifications législatives seront proposées afin de donner temporairement plus de flexibilité au gouvernement par rapport au remboursement de la dette exigé dans les dispositions législatives sur l'équilibre budgétaire. La décision de modifier les paiements en vue de réduire la dette s'explique par la réalité financière et économique. En 2009-2010, le gouvernement prévoit verser 20 millions de dollars au remboursement de la dette. Le reste de la somme qui aurait normalement été affectée au remboursement de la dette est plutôt affectée à l'infrastructure, à la stimulation de l'économie et à la création d'emplois.

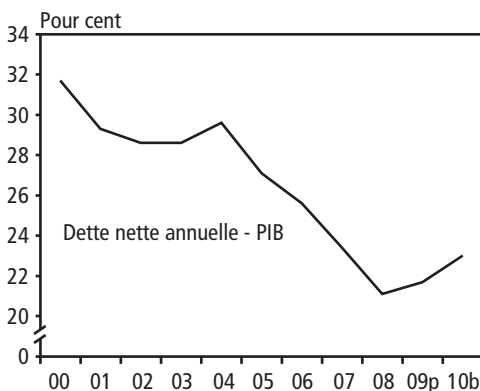
### Résultat mesurable : le rapport dette nette - PIB

La dette nette est un indicateur important de la situation financière d'un gouvernement, car elle met en évidence le caractère abordable des futurs services gouvernementaux. La dette nette sommaire représente le total des passifs du périmètre comptable du gouvernement, comme les emprunts et les opérations de financement, moins ses actifs financiers.\* Autrement dit, elle indique le solde des passifs qu'il faudra financer à l'aide de recettes futures. La dette nette peut augmenter de temps à autre en chiffres absolus lorsque le gouvernement effectue des investissements nécessaires en immobilisations, par exemple pour le canal de dérivation de la rivière Rouge, l'infrastructure routière ou la stimulation de l'économie. Ces investissements appuient la performance économique du Manitoba, et celle-ci en dépend. Par conséquent, il est important de mesurer l'évolution de la dette nette par rapport à la croissance économique, calculée selon l'indice du produit intérieur brut nominal.

\* Les actifs financiers sont des actifs tels que l'encaisse, les placements, les prêts et les comptes débiteurs qui pourraient facilement être convertis en liquidités.

Au cours des dernières années, le gouvernement du Manitoba a enregistré une forte tendance à la baisse de son rapport dette nette - PIB, le faisant passer de 31,7 % en 1999-2000 à un objectif projeté de 21,6 % en 2008-2009, tout en effectuant des investissements essentiels dans l'infrastructure manitobaine. En raison de notre décision d'investir 1,6 milliard de dollars dans l'infrastructure en 2009-2010 pour créer des emplois et stimuler l'économie, le rapport dette nette - PIB devrait remonter pour s'établir à 23 % cet exercice. En février 2009, l'agence Moody s'est dite consciente du fait que toutes les provinces sont susceptibles de connaître une brève hausse du rapport dette nette - PIB à court terme étant donné l'investissement de relance dans l'infrastructure et le resserrement des recettes. Le gouvernement demeure déterminé à réduire le rapport dette nette - PIB à long terme.

### Rapport dette nette - PIB du Manitoba



p - prévisions b - budget

Remarque : Les années représentent les exercices financiers se terminant le 31 mars.

Source : Finances Manitoba

## ■ DOMAINE PRIORITAIRE : LE RENOUVELLEMENT DE L'INFRASTRUCTURE ET DES IMMOBILISATIONS

L'infrastructure du Manitoba, tant sa construction et que son amélioration, est une priorité de notre gouvernement depuis 1999. En novembre 2008, le gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre un plan d'infrastructure de 4,7 milliards de dollars sur quatre ans pour stimuler l'économie, dans le cadre duquel seront financés des projets d'immobilisations indispensables pour offrir davantage de possibilités d'emploi et de formation dans toute la province. Le Bureau des statistiques du Manitoba estime que l'investissement de 4,7 milliards de dollars sur quatre ans permettra de créer ou de conserver directement environ 40 000 emplois et, indirectement, quelque 34 000 autres emplois. Le Budget 2009 appuie les efforts accrus dans le domaine de l'infrastructure en prévoyant des dépenses de 1,6 milliard de dollars en immobilisations au cours de l'exercice. Le plan d'accélération des dépenses en immobilisations à court terme devrait être appuyé par les fonds de 135 millions de dollars du plan de stimulation de l'économie du gouvernement fédéral.

### Résultat mesurable : les investissements en immobilisations

Depuis son entrée en fonctions en 1999, le gouvernement a investi dans les immobilisations publiques, notamment dans la rénovation et la construction d'hôpitaux et de collèges, dans le canal de dérivation de la rivière Rouge, dans le réseau routier de la province et dans le port de mer en eau profonde de Churchill. Le gouvernement sait bien que le renouvellement de l'infrastructure coûtera cher. La valeur assurée ou de remplacement de ces investissements est estimée à plus de 36 milliards de dollars.

Les travaux d'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge, dont le coût total estimatif atteint 665 millions de dollars, devraient se terminer en 2010. Ce canal permettra aux Manitobains et Manitobaines d'éviter des pertes de plus de 12 milliards de dollars dans l'éventualité d'une inondation majeure.

Dans le Budget de 2009, le gouvernement prévoit des ressources pour l'amélioration du réseau routier et de l'infrastructure de traitement des eaux usées, l'agrandissement des établissements de santé de l'ensemble de la province, la construction et la réfection de logements sociaux, dont le besoin est criant, et la modernisation des établissements d'enseignement postsecondaire. Le Budget 2009 appuie un programme quadriennal de plusieurs millions de dollars d'immobilisations dans les écoles publiques, un programme qui vise à répondre aux principaux besoins découlant de l'immigration et des changements démographiques et qui prévoit l'amélioration ainsi que la rénovation d'installations existantes. En appliquant des principes de saine gestion financière, le Manitoba a réussi à accroître les actifs de la province tout en maintenant un niveau d'endettement raisonnable. Pour soutenir l'accélération des investissements dans l'infrastructure, en 2009-2010, plutôt que de verser les intérêts gagnés dans le compte de stabilisation des revenus, le gouvernement utilisera les fonds pour compenser les hausses de l'amortissement nécessaire pour soutenir les dépenses en immobilisations dans les ministères. Les principales dépenses en immobilisations prévues en 2009-2010 comprennent :

#### Millions de \$

Réseau routier (y compris la préservation)	535
Universités, collèges et écoles publiques	265
Établissements de santé	260
Agrandissement du canal de dérivation du Manitoba et infrastructure liée à la gestion des ressources hydriques	195
Logements (y compris les contributions de tierces parties)	173
Aide aux tierces parties	97
Immeubles occupés par la fonction publique	80
Infrastructure des parcs et des terrains de camping	17
	1 622

Les efforts de la Province dans le passé comme à l'heure actuelle en ce qui a trait aux investissements dans l'infrastructure et au renouvellement des immobilisations, conjugués à une approche financièrement prudente dans la budgétisation et la gestion de la dette, continueront de procurer des retombées positives pour la population du Manitoba.

## ■ DOMAINE PRIORITAIRE : LA MESURE DE LA PERFORMANCE

L'amélioration de la façon dont le gouvernement mesure la performance financière et non financière permet également d'améliorer la transparence et le respect de l'obligation redditionnelle. Les rapports sur les résultats donnent de l'information sur les conséquences, les avantages ou les changements réels découlant d'un programme ou d'un service gouvernemental.

### Résultat mesurable : les progrès concernant la capacité de mesurer la performance

Le Manitoba est déterminé à continuer de réaliser d'autres progrès concernant les rapports sur la performance.

La Stratégie de gestion financière 2008 contenait huit principes pour guider les ministères et les principales sociétés d'État dans leur mesure de la performance (du rendement) et leur présentation de rapports sur le sujet :

1. l'utilité publique de l'organisme est expliquée;
2. les priorités de l'organisme sont en lien avec les priorités globales du gouvernement;
3. toutes les priorités d'un organisme sont associées à des objectifs et à des actions à réaliser pour les atteindre;
4. les mesures sont élaborées en fonction des objectifs visés et en mettant l'accent sur les aspects essentiels de la performance;
5. les données financières et non financières sont liées entre elles;
6. le contexte stratégique du plan et les résultats sont exposés;
7. les données sur la performance sont présentées selon un point de vue prospectif et rétrospectif;
8. l'information est claire, pertinente, crédible et objective.

L'énoncé des principales priorités du gouvernement sera mis à jour à la mi-avril. Un ensemble de mesures clés de la performance (du rendement) continuera d'être inclus dans le rapport annuel de chacun des ministères. Des renseignements relatifs à la présentation de rapports sur la performance figurent également dans les rapports annuels, ainsi que dans des rapports spécialisés, de nombreuses autres entités du périmètre comptable du gouvernement.

En 2009-2010, le gouvernement du Manitoba tâchera d'améliorer la capacité de ses ministères de mesurer, de surveiller et d'analyser l'efficacité et la rentabilité des programmes. Les premiers pas pour y arriver consisteront à élaborer des ateliers sur la mesure de la performance pour le personnel de la fonction publique et à créer un réseau sur la mesure de la performance afin de former une communauté de pratique au sein du gouvernement.



# **PERSPECTIVES PROVINCIALES**

## Perspectives du Budget sommaire

	<u>Prévisions de 2008-2009</u>	<u>Budget de 2009-2010</u>	<u>Projections 2010-2011</u>
	En millions de dollars		
<b>RECETTES</b>			
Opérations fondamentales du gouvernement <sup>1</sup>	10 113	10 134	10 409
Recettes nettes des entreprises publiques			
Société des alcools du Manitoba	227	236	244
Corporation manitobaine des loteries	303	312	321
Hydro-Manitoba	314	265	184
Commission des accidents du travail	(32)	1	4
Société d'assurance publique du Manitoba	0	2	2
<b>Sous-total</b>	<u>812</u>	<u>816</u>	<u>755</u>
Moins : Retraitements de consolidation	(530)	(548)	(565)
Contribution nette des entreprises publiques	282	268	190
Autres entités comptables	2 384	2 327	2 376
<b>RECETTES TOTALES</b>	<u>12 779</u>	<u>12 729</u>	<u>12 975</u>
<b>DÉPENSES</b>			
Programmes et services fondamentaux du gouvernement	10 091	10 222	10 428
Autres entités comptables	2 364	2 459	2 513
<b>DÉPENSES TOTALES</b>	<u>12 455</u>	<u>12 681</u>	<u>12 941</u>
<b>Retraitement</b>	(8)		
<b>RECETTES NETTES SOMMAIRES</b>	<u>316</u>	<u>48</u>	<u>34</u>
<b>Solde conformément aux mesures législatives sur l'équilibre budgétaire</b>	424	342	244

Les données peuvent ne pas correspondre aux totaux en raison de l'arrondissement des chiffres.

### REMARQUES :

<sup>1</sup> Les recettes des opérations fondamentales du gouvernement comprennent les recettes nettes de la Corporation manitobaine des loteries et de la Société des alcools du Manitoba. Ces recettes sont éliminées par les retraitements de consolidation.

\*Les projections de recettes et de dépenses pour les entreprises publiques et les autres entités comptables sont établies à partir des renseignements fournis par les entités.

La volatilité actuelle des perspectives économiques internationales et nationales fait en sorte qu'il est très difficile de faire des projections financières au-delà de 2010-2011.

# **ANNEXE 1**

## **STATISTIQUES FINANCIÈRES SOMMAIRES DU MANITOBA**

## Statistiques financières sommaires du Manitoba

	Budget de 2009-2010	Prévisions de 2008-2009	Chiffres réels de 2007-2008	Chiffres réels de 2006-2007	Chiffres réels de 2005-2006	Chiffres réels de 2004-2005
En millions de dollars						
<b>ÉTATS FINANCIERS SOMMAIRES</b>						
<b>Recettes</b>						
Impôts	2 689	2 812	2 652	2 441	2 322	2 244
Autres taxes et impôts	3 293	3 329	3 288	3 129	2 285	2 219
Droits et autres recettes	1 582	1 565	1 619	1 493	1 552	1 398
Transferts fédéraux	4 103	3 936	3 597	3 320	3 103	3 156
Recettes (pertes) nettes des entreprises publiques	816	812	946	627	958	679
Fonds d'amortissement et autres bénéfiques nets	246	325	335	375	505	444
<b>Total des recettes</b>	<b>12 729</b>	<b>12 779</b>	<b>12 437</b>	<b>11 385</b>	<b>10 725</b>	<b>10 140</b>
<b>Dépenses</b>						
Santé et Vie saine	4 723	4 583	4 224	3 956	3 809	3 560
Éducation	3 270	3 138	3 218	2 948	2 291	2 309
Services à la famille et Logement	1 390	1 357	1 224	1 142	1 075	1 020
Développement des communautés, de l'économie et des ressources	1 529	1 509	1 406	1 280	1 526	1 169
Justice et autres dépenses	1 003	1 065	974	829	820	755
Service de la dette	766	803	815	745	810	765
<b>Dépenses totales</b>	<b>12 681</b>	<b>12 455</b>	<b>11 861</b>	<b>10 900</b>	<b>10 331</b>	<b>9 578</b>
<b>Retraitement</b>		(8)				
<b>Recettes (pertes) nettes sommaires</b>	<b>48</b>	<b>316</b>	<b>576</b>	<b>485</b>	<b>394</b>	<b>562</b>
<b>Garanties, obligations et emprunts provinciaux</b>						
Programmes gouvernementaux généraux	6 305	6 316	6 383	6 564	6 583	6 594
Programmes gouvernementaux – Régime de retraite	2 180	1 850	1 500	0	0	0
Hydro-Manitoba	8 247	7 556	6 796	6 636	6 524	6 615
Autres organisations de la Couronne	1 451	1 291	1 269	1 279	1 272	1 340
Établissements de santé	1 054	892	833	790	767	739
Entreprises publiques et autres	69	79	92	150	163	173
Investissements en immobilisations	1 861	1 411	1 084	749	464	363
<b>Sous-total</b>	<b>21 167</b>	<b>19 395</b>	<b>17 957</b>	<b>16 168</b>	<b>15 773</b>	<b>15 824</b>
<b>Autres obligations</b>						
Obligation découlant des régimes de retraite	4 667	4 556	4 451	4 159	3 967	3 761
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	(2 889)	(2 599)	(2 242)	(699)	(537)	(382)
Obligation nette découlant des régimes de retraite	1 778	1 957	2 209	3 460	3 430	3 379
Dettes contractées pour Hydro-Manitoba et la Corporation manitobaine des loteries et remboursables par ces dernières	(8 040)	(7 320)	(6 619)	(6 163)	(6 276)	(6 215)
Dettes détenues par les entreprises publiques pour l'éducation et la santé	404	416	416	383	339	324
Autre dette des organisations de la Couronne	260	260	258	221	243	173
<b>Sous-total</b>	<b>(5 598)</b>	<b>(4 687)</b>	<b>(3 736)</b>	<b>(2 099)</b>	<b>(2 264)</b>	<b>(2 339)</b>
<b>Total – Garanties, obligations et emprunts provinciaux sommaires</b>	<b>15 569</b>	<b>14 708</b>	<b>14 221</b>	<b>14 069</b>	<b>13 509</b>	<b>13 485</b>
<b>Rajustements pour obtenir la dette nette sommaire</b>						
Garanties	(402)	(402)	(352)	(675)	(491)	(660)
Actifs financiers nets	(3 358)	(3 206)	(3 681)	(2 929)	(2 433)	(2 102)
<b>Dette nette sommaire</b>	<b>11 809</b>	<b>11 100</b>	<b>10 188</b>	<b>10 465</b>	<b>10 585</b>	<b>10 723</b>
<b>Dette nette sommaire exprimée en pourcentage du PIB</b>	<b>23,0</b>	<b>21,6</b>	<b>21,1</b>	<b>23,4</b>	<b>25,6</b>	<b>27,1</b>

Les données peuvent ne pas correspondre aux totaux en raison de l'arrondissement des chiffres.

**REMARQUES :**

- Les montants réels des dépenses sommaires de l'exercice 2005-2006 et des exercices antérieurs ne comprennent pas les données des écoles publiques, car ces données n'existent pas dans un format conforme aux PCGR. Les résultats et les statistiques ci-dessus changeraient si les écoles publiques étaient incluses.
- Les prévisions de 2008-2009 sont tirées du rapport financier du troisième trimestre.
- Les données antérieures ont été rajustées de manière à être conformes aux nouveaux principes comptables.

## Statistiques financières sommaires du Manitoba

	Budget de 2009-2010	Prévisions de 2008-2009	Chiffres réels de 2007-2008	Chiffres réels de 2006-2007	Chiffres réels de 2005-2006	Chiffres réels de 2004-2005
(variation en %)						
<b>Variation annuelle</b>						
Impôts	(4,4)	6,0	8,6	5,1	3,5	11,7
Autres taxes et impôts <sup>1</sup>	(1,1)	1,2	5,1	36,9	3,0	7,4
Droits et autres recettes	1,1	(3,3)	8,4	(3,8)	11,0	8,7
Transferts fédéraux	4,2	9,4	8,3	7,0	(1,7)	16,2
Recettes totales	(0,4)	2,7	9,2	6,2	5,8	19,4
Santé et Vie saine	3,1	8,5	6,8	3,9	7,0	4,5
Éducation	4,2	(2,5)	9,2	28,7	(0,8)	6,5
Service de la dette	(4,6)	(1,5)	9,4	(8,0)	5,9	(4,3)
Dépenses totales	1,8	5,0	8,8	5,5	7,9	5,6
Dette nette sommaire	6,4	9,0	(2,6)	(1,1)	(1,3)	(3,0)
(pour cent)						
<b>Pourcentage du PIB</b>						
Impôts	5,2	5,5	5,5	5,5	5,6	5,7
Autres taxes et impôts <sup>1</sup>	6,4	6,5	6,8	7,0	5,5	5,6
Droits et autres recettes	3,1	3,1	3,4	3,3	3,7	3,5
Transferts fédéraux	8,0	7,7	7,5	7,4	7,5	8,0
Recettes totales	24,8	24,9	25,8	25,5	25,9	25,7
Santé et Vie saine	9,2	8,9	8,8	8,8	9,2	9,0
Éducation	6,4	6,1	6,7	6,6	5,5	5,8
Service de la dette	1,5	1,6	1,7	1,7	2,0	1,9
Dépenses totales	24,7	24,3	24,6	24,4	25,0	24,2
Dette nette sommaire	23,0	21,6	21,1	23,4	25,6	27,1
<b>Pourcentage des recettes</b>						
Impôts	21,1	22,0	21,3	21,4	21,7	22,1
Autres taxes et impôts <sup>1</sup>	25,9	26,1	26,4	27,5	21,3	21,9
Droits et autres recettes	12,4	12,2	13,0	13,1	14,5	13,8
Transferts fédéraux	32,2	30,8	28,9	29,2	28,9	31,1
Recettes (pertes) nettes des entreprises publiques	6,4	6,4	7,6	5,5	8,9	6,7
Fonds d'amortissement et autres bénéfiques nets	1,9	2,5	2,7	3,3	4,7	4,4
(dollars)						
<b>Dollars par habitant</b>						
Recettes totales	10 474	10 578	10 419	9 614	9 101	8 639
Dépenses totales	10 434	10 310	9 937	9 205	8 767	8 160
Service de la dette	631	666	684	630	688	653
Dette nette sommaire	9 717	9 188	8 535	8 837	8 982	9 136
<b>Postes pour mémoire</b>						
Population (en milliers)*	1 215,2	1 208,0	1 193,5	1 184,0	1 178,3	1 173,6
PIB calculé aux prix du marché	51 429	51 275	48 225	44 728	41 402	39 499

Source : Finances Manitoba

\*Données démographiques officielles au 1<sup>er</sup> juillet<sup>1</sup> La catégorie Autres taxes et impôts pour l'exercice 2005-2006 et les exercices antérieurs ne comprend pas les taxes foncières exigées par les divisions scolaires publiques.



**ANNEXE 2**  
BUDGET SOMMAIRE –  
GUIDE DE L'UTILISATEUR

## ■ INTRODUCTION

Ce guide vise à présenter au lecteur le format du Budget du Manitoba. Il est composé de trois parties, à savoir, une présentation générale de la structure du Budget sommaire, le Budget sommaire et les tableaux annotés, et une foire aux questions.

Le tableau 1 (Budget sommaire des recettes) et le tableau 2 (Budget sommaire des dépenses) montrent la façon dont le Budget des dépenses et des recettes pour les opérations fondamentales du gouvernement est concilié avec des projections globales des recettes et des dépenses pour les autres entités faisant partie du périmètre comptable du gouvernement afin de produire le Budget sommaire.

Même si les recettes et les dépenses additionnelles d'entités telles les universités, les écoles publiques et les entreprises publiques sont maintenant comprises dans le Budget sommaire, la relation existante entre le gouvernement et ces entités ne change pas. L'utilisation du Budget sommaire n'a aucune incidence sur la gouvernance des entités liées au gouvernement ni sur leurs relations avec celui-ci.

## ■ STRUCTURE DU BUDGET SOMMAIRE

Le Budget sommaire fournit une vue d'ensemble des recettes et des dépenses de tout le périmètre comptable du gouvernement.

Dans le Budget sommaire, les recettes sont regroupées en six catégories.

- Impôts – recettes découlant entièrement des opérations fondamentales du gouvernement;
- Autres taxes et impôts – incluent la Taxe sur les ventes au détail et toutes les autres recettes fiscales provenant des opérations fondamentales du gouvernement, ainsi que les impôts fonciers perçus à titre d'aide à l'éducation;
- Droits et autres recettes – entre autres, les droits d'immatriculation des véhicules, les droits relatifs aux parcs et aux forêts, et les montants perçus par diverses organisations de la Couronne (par exemple pour les services de santé non assurés, ou les recettes de location de la Société d'habitation et de rénovation du Manitoba), ainsi que les droits de scolarité perçus par les universités et les collèges;
- Transferts fédéraux – les paiements de péréquation, les paiements du Transfert canadien en matière de santé et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, ainsi que d'autres transferts et paiements. Ils visent, pour la plupart, les opérations fondamentales du gouvernement, bien que certains fonds fédéraux soient versés directement à des entités n'intervenant pas dans lesdites opérations (par exemple, les subventions au logement remises à la Société d'habitation et de rénovation du Manitoba, les primes d'assurance pour les programmes agricoles et les subventions pour l'enseignement public). Les transferts fédéraux incluent les fonds du budget fédéral 2009 prévus pour stimuler l'économie à l'aide d'initiatives pour l'infrastructure, le développement du marché du travail et la formation;
- Recettes nettes des entreprises publiques – ces recettes représentent les revenus nets de l'ensemble des entreprises publiques. Elles sont intégrées aux états financiers sommaires selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation et comprennent les revenus de la Corporation manitobaine des loteries et la Société des alcools du Manitoba, dont les recettes nettes sont toujours comptabilisées à titre de recettes des opérations fondamentales du gouvernement;
- Fonds d'amortissement et autres bénéfices nets – intérêts et autres gains découlant des placements du Fonds d'amortissement, entre autres. Les placements sont détenus par le gouvernement provincial et les autres entités comptables qui y sont liées. Aux fins des prévisions budgétaires relatives aux opérations fondamentales du gouvernement, les gains sur les placements sont soustraits des frais de service de la dette.
- Dans le Budget sommaire, les dépenses sont regroupées en principaux secteurs d'activités. La liste des entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement est fournie à l'Annexe 3.
- Santé et Vie saine – toutes les dépenses relatives à la santé, y compris les activités du ministère de la Santé et de la Vie saine, de tous les offices régionaux de la santé, des hôpitaux et d'autres entités du domaine de la santé comprises dans le périmètre comptable du gouvernement;
- Éducation – toutes les dépenses relatives à l'éducation aux niveaux élémentaire, secondaire et postsecondaire, y compris les frais de fonctionnement des universités et des collèges, ainsi que les dépenses relatives aux activités du ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation



et du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse. Le secteur comprend également les fonds additionnels destinés au régime de retraite des enseignants et des programmes financés par d'autres sources;

- Services à la famille et Logement – toutes les dépenses relatives aux programmes de logement et de services sociaux, y compris les activités du ministère des Services à la famille et du Logement;
- Développement des communautés, de l'économie et des ressources – les dépenses relatives à l'infrastructure et à d'autres services gouvernementaux, y compris les activités des ministères des Affaires autochtones et du Nord, de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Initiatives rurales, de la Compétitivité, de la Formation professionnelle et du Commerce, de l'Infrastructure et des Transports, des Affaires intergouvernementales, des Sciences, de la Technologie, de l'Énergie et des Mines, et de la Gestion des ressources hydriques;
- Justice et autres dépenses – les dépenses relatives à l'administration de la justice, au régime de retraite de la fonction publique et aux autres frais, ainsi qu'aux activités de l'Assemblée législative, du Conseil exécutif, de la Commission de la fonction publique, du ministère de la Culture, du Patrimoine, du Tourisme et du Sport, du ministère des Finances, d'Enfants en santé Manitoba, du ministère de la Justice, du ministère du Travail et de l'Immigration, et du Secrétariat manitobain du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé;
- Service de la dette – les frais d'intérêts et les dépenses connexes, y compris celles liées à la Caisse de retraite des enseignants, à la Caisse de retraite de la fonction publique, au financement des immobilisations et aux emprunts de portée générale relatifs à tous les emprunts sommaires de la Province, à l'exclusion des frais de service de la dette d'Hydro-Manitoba et de la Corporation manitobaine des loteries, lesquels frais sont pris en compte dans les recettes nettes des entreprises publiques.

Les recettes nettes sommaires constituent « le résultat net », c'est-à-dire le résultat après que les dépenses ont été soustraites des recettes. Elles constituent le résultat financier du périmètre comptable du gouvernement pour l'exercice.

## BUDGET SOMMAIRE ANNOTÉ

Le Budget sommaire comprend les recettes et les dépenses de toutes les entités faisant partie du périmètre comptable du gouvernement. Les montants sont rajustés dans le cadre de la consolidation afin d'éviter une double comptabilisation de recettes ou de dépenses.

<b>BUDGET SOMMAIRE</b>			
pour l'exercice se terminant le 31 mars 2010			
avec des données comparatives pour l'exercice terminé le 31 mars 2009			
	Budget de 2009-2010	Prévisions de 2008-2009	Budget de 2008-2009
(en millions de dollars)			
<b>RECETTES</b>			
Impôts	2 689	2 812	2 611
Autres taxes et impôts	3 293	3 329	3 321
Droits et autres recettes	1 582	1 565	1 478
Transferts fédéraux	4 103	3 936	3 905
Recettes nettes des entreprises publiques	816	812	668
Fonds d'amortissement et autres bénéfices nets	246	325	278
<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>12 729</b>	<b>12 779</b>	<b>12 261</b>
<b>DÉPENSES</b>			
Santé et Vie saine	4 723	4 583	4 469
Éducation	3 270	3 138	3 132
Services à la famille et Logement	1 390	1 357	1 320
Développement des communautés, de l'économie et des ressources	1 529	1 509	1 479
Justice et autres dépenses	1 003	1 065	951
Service de la dette	766	803	806
<b>DÉPENSES TOTALES</b>	<b>12 681</b>	<b>12 455</b>	<b>12 157</b>
Retraitement	-	(8)	(8)
<b>RECETTES NETTES SOMMAIRES</b>	<b>48</b>	<b>316</b>	<b>96</b>

Comprend l'impôt foncier scolaire.

Comprend les droits de scolarité des universités et des collèges.

Les transferts fédéraux sont destinés en majorité aux opérations fondamentales du gouvernement, mais certaines entités reçoivent aussi directement des transferts fédéraux ou des contributions pour le paiement de frais partagés..

Comprend toutes les dépenses des ministères de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse et de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation, ainsi que celles des écoles de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année, des collèges et des universités.

Comprend toutes les dépenses de santé du ministère de la Santé et de la Vie saine, des hôpitaux, des offices régionaux de la santé et d'autres entités liées au domaine de la santé.

Les recettes et les dépenses des autres entités comptables sont des projections établies en fonction des données fournies par les entités et ne constituent pas nécessairement des données budgétaires finales approuvées par les conseils d'administration de ces entités. Bon nombre d'entités comptables ont des cycles budgétaires et des exercices dont les dates diffèrent de celles des opérations fondamentales du gouvernement. Lorsque c'est le cas, nous avons utilisé les données disponibles à la date de fin d'exercice la plus proche de celle du gouvernement.

## ■ BUDGET SOMMAIRE DES RECETTES ANNOTÉ – DÉTAILS ET CONCILIATION AVEC LE BUDGET DES OPÉRATIONS FONDAMENTALES DU GOUVERNEMENT

**Tableau 1** – Le tableau 1 présente les différentes sources de recettes dans six catégories, ce qui permet de voir les recettes des opérations fondamentales du gouvernement, les incidences de la consolidation et le regroupement avec les recettes d'autres entités comptables.

**Tableau 1 :**  
**Budget sommaire des recettes – Détails et conciliation avec le budget des opérations fondamentales du gouvernement**  
pour l'exercice se terminant le 31 mars 2010 (en milliers de dollars)

Source des recettes	OPÉRATIONS FONDAMENTALES DU GOUVERNEMENT	INCIDENCES DE LA CONSOLIDATION	SOMMAIRE
	Budget des recettes	et recettes d'autres entités comptables	
<b>Impôts</b>			
Impôt sur le revenu des particuliers	2 342 700	-	2 342 700
Impôt sur les bénéfices des sociétés	346 600	-	346 600
<b>Sous-total – Impôts</b>	<b>2 689 300</b>	<b>-</b>	<b>2 689 300</b>
<b>Autres taxes et impôts</b>			
Impôt sur le capital des corporations	135 000	-	135 000
Taxe sur l'essence	130 000	-	130 000
Impôt sur les compagnies d'assurance	69 500	-	69 500
Taxe sur les transferts fonciers	46 400	-	46 400
Impôt destiné à l'enseignement et aux services de santé	358 600	-	358 600
Taxe minière	10 000	-	10 000
Taxe sur le carburant	90 500	-	90 500
Taxe sur les ventes au détail	1 594 700	-	1 594 700
Taxe sur le tabac	194 000	-	194 000
Autres taxes et impôts	8 876	-	8 876
Impôts fonciers en matière d'éducation	-	655 481	655 481
<b>Sous-total – Autres taxes et impôts</b>	<b>2 637 576</b>	<b>655 481</b>	<b>3 293 057</b>
<b>Droits et autres recettes</b>			
Amendes et frais et autres frais de justice	51 848	-	51 848
Minéraux et pétrole	9 594	-	9 594
Permis et droits – Automobiles et transports routiers	118 025	-	118 025
Parcs, foresterie et conservation (autres droits)	33 973	-	33 973
Loyers de l'énergie hydraulique	118 502	-	118 502
Frais de service et frais divers	121 718	955 288	1 077 006
Partage des recettes des organismes de service spécial	23 880	(23 880)	-
Droits de scolarité	-	173 093	173 093
<b>Sous-total – Droits et autres recettes</b>	<b>477 540</b>	<b>1 104 501</b>	<b>1 582 041</b>
<b>Transferts fédéraux</b>			
Péréquation	2 063 400	-	2 063 400
Transfert canadien en matière de santé (TCS)	903 300	-	903 300
Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS)	392 300	-	392 300
Fonds pour la santé	13 976	-	13 976
Renouvellement de l'infrastructure	135 150	-	135 150
Agrandissement du canal de dérivation du Manitoba	77 967	-	77 967
Coûts partagés et autres transferts	195 607	321 520	517 127
<b>Sous-total – Transferts fédéraux</b>	<b>3 781 700</b>	<b>321 520</b>	<b>4 103 220</b>
<b>Recettes nettes des entreprises publiques</b>			
Société des alcools du Manitoba	236 200	-	236 200
Corporation manitobaine des loteries	311 600	-	311 600
Hydro-Manitoba	-	265 000	265 000
Commission des accidents du travail	-	676	676
Société d'assurance publique du Manitoba	-	2 000	2 000
<b>Sous-total – Recettes nettes des entreprises publiques</b>	<b>547 800</b>	<b>267 676</b>	<b>815 476</b>
<b>Fonds d'amortissement et autres bénéfices nets</b>			
	-	246 296	246 296
<b>Total – Budget des recettes</b>	<b>10 133 916</b>	<b>2 595 474</b>	<b>12 729 390</b>

Les noms des catégories correspondent à ceux du Budget sommaire.

Les mêmes types de recettes peuvent être enregistrés dans la colonne des opérations fondamentales du gouvernement et dans celles des autres entités comptables (par ex., frais de service, transferts pour frais partagés).

Les recettes et les dépenses des autres entités comptables sont des projections établies en fonction des données fournies par les entités et ne constituent pas nécessairement des données budgétaires finales approuvées par les conseils d'administration de ces entités. Bon nombre d'entités comptables ont des cycles budgétaires et des exercices dont les dates diffèrent de celles des opérations fondamentales du gouvernement. Lorsque c'est le cas, nous avons utilisé les données disponibles à la date de fin d'exercice la plus proche de celle du gouvernement.

## ■ BUDGET SOMMAIRE DES DÉPENSES ANNOTÉ – DÉTAILS, CONCILIATION AVEC LE BUDGET DES OPÉRATIONS FONDAMENTALES DU GOUVERNEMENT ET RÉSULTAT DU BUDGET SOMMAIRE

**Tableau 2** – Le tableau 2 présente les dépenses dans six secteurs et montre les dépenses liées aux opérations fondamentales du gouvernement, les incidences de la consolidation pour éviter une double comptabilisation des dépenses et le regroupement avec les dépenses additionnelles d'autres entités comptables qui ne sont pas financées par les recettes liées aux opérations fondamentales du gouvernement.

Les dépenses d'autres entités comptables sont des dépenses financées par d'autres sources de recettes que celles des opérations fondamentales du gouvernement.

Budget des dépenses soumis à l'approbation de l'Assemblée législative.

Les noms des catégories correspondent à ceux du Budget sommaire.

Les dépenses d'autres entités comptables sont indiquées à côté des prévisions de dépenses pour le ministère chargé des opérations fondamentales du gouvernement connexes.

Secteur ou ministère	OPÉRATIONS FONDAMENTALES DU GOUVERNEMENT	INCIDENCES DE LA CONSOLIDATION	SOMMAIRE
	Budget des dépenses	et dépenses d'autres entités comptables	
<b>Santé et Vie saine</b>	4 363 709	359 512	4 723 221
<b>Éducation</b>			
Enseignement postsecondaire et Alphabétisation	609 074	435 515	1 044 589
Éducation, Citoyenneté et Jeunesse	1 474 038	751 720	2 225 758
<b>Total – Éducation</b>	<u>2 083 112</u>	<u>1 187 235</u>	<u>3 270 347</u>
<b>Services à la famille et Logement</b>	1 256 082	133 904	1 389 986
<b>Développement des communautés, de l'économie et des ressources</b>			
Affaires autochtones et du Nord	37 684	(741)	36 943
Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales	225 709	177 279	402 988
Compétitivité, Formation professionnelle et Commerce	149 663	4 092	153 755
Conservation	127 970	(4 116)	123 854
Infrastructure et Transports	566 151	(109 620)	456 531
Affaires intergouvernementales	231 698	(1 143)	230 555
Sciences, Technologie, Énergie et Mines	82 560	8 568	91 128
Gestion des ressources hydriques	33 876	(850)	33 026
<b>Total – Développement des communautés, de l'économie et des ressources</b>	<u>1 455 311</u>	<u>73 469</u>	<u>1 528 780</u>
<b>Justice et autres dépenses</b>			
Assemblée législative	37 003	(813)	36 190
Conseil exécutif	2 916	(145)	2 771
Commission de la fonction publique	6 434	(38)	6 396
Culture, Patrimoine, Tourisme et Sport	88 353	8 318	96 671
Régime de retraite de la fonction publique et autres frais	15 124	134 442	149 566
Finances	103 969	25 826	129 795
Enfants en santé Manitoba	28 402	(130)	28 272
Justice	386 807	14 065	400 872
Travail et Immigration	51 379	7 932	59 311
Secrétariat manitobain du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé	1 757	(38)	1 719
Crédits d'appropriation	127 908	-	127 908
Autres crédits	28 500	-	28 500
Moins : péremption de fin d'exercice	(65 000)	-	(65 000)
<b>Total – Justice et autres dépenses</b>	<u>813 552</u>	<u>189 419</u>	<u>1 002 971</u>
<b>Frais de service de la dette</b>	<u>250 150</u>	<u>516 317</u>	<u>766 467</u>
<b>Total – Budget des dépenses</b>	<u>10 221 916</u>	<u>2 459 856</u>	<u>12 681 772</u>
<b>Soustraire : Total – Budget des dépenses (ci-dessus) de Total – Budget des recettes (Tableau 1)</b>	<u>10 133 916</u>	<u>2 595 474</u>	<u>12 729 390</u>
<b>Résultat net pour l'exercice</b>	<u>(88 000)</u>	<u>135 618</u>	<u>47 618</u>
Transfert au compte de remboursement de la dette	(20 000)	20 000	-
Transfert du compte de stabilisation des revenus	110 000	(110 000)	-
<b>RECETTES NETTES</b>	<u>2 000</u>	<u>45 618</u>	<u>47 618</u>

Les recettes et les dépenses des autres entités comptables sont des projections établies en fonction des données fournies par les entités et ne constituent pas nécessairement des données budgétaires finales approuvées par les conseils d'administration de ces entités. Bon nombre d'entités comptables ont des cycles budgétaires et des exercices dont les dates diffèrent de celles des opérations fondamentales du gouvernement. Lorsque c'est le cas, nous avons utilisé les données disponibles à la date de fin d'exercice la plus proche de celle du gouvernement.

## ■ FOIRE AUX QUESTIONS

**Q1** Qu'est-ce qu'un budget sommaire?

**R** Un budget sommaire est un portrait global des dépenses et des recettes liées aux « opérations fondamentales du gouvernement », assorti de projections générales du budget de fonctionnement des organisations de la Couronne, des entreprises publiques et des organismes publics tels les offices régionaux de la santé, les divisions scolaires, les universités et les collèges.

On utilise le terme « budget sommaire » étant donné qu'il s'agit d'une consolidation des recettes et des dépenses liées aux opérations générales des programmes et des ministères – les services gouvernementaux qui relèvent habituellement de l'Assemblée législative – et des fonctions additionnelles qui sont indirectement contrôlées par le gouvernement provincial, comme les écoles publiques et les universités.

Par exemple, les dépenses des écoles publiques financées par les impôts fonciers des divisions scolaires et les paiements de soutien provinciaux sont représentées par un seul montant. Cette approche permet aux contribuables de voir ce que coûte au total la prestation des services qu'offrent les écoles publiques.

**Q2** Comment peut-on déterminer le total des recettes collectées par le gouvernement et le montant qu'il compte affecter aux programmes et services fondamentaux du gouvernement?

**R** Le détail des dépenses et des recettes liées aux opérations fondamentales du gouvernement est présenté dans le Budget des dépenses et des recettes déposé à l'Assemblée législative. Le Budget sommaire et le Budget des dépenses et des recettes contiennent tous deux des tableaux de conciliation (tableau 1 pour les recettes, tableau 2 pour les dépenses) afin d'aider le lecteur à faire la comparaison entre le Budget sommaire et le Budget des dépenses et des recettes.

**Q3** Quelles entités sont comprises dans le Budget sommaire et où puis-je obtenir plus de renseignements sur leurs plans d'action pour 2009-2010?

**R** Une liste de toutes les entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement figure dans le Budget sommaire, à l'annexe 3. Le Budget sommaire cumule les dépenses et les recettes prévues pour les « opérations fondamentales du gouvernement » avec les projections budgétaires globales d'autres entités. Toute question nécessitant plus de détails sur le budget d'autres entités devrait être adressée directement aux entités en question.

**Q4** Étant donné que les recettes et les dépenses additionnelles des universités et des offices de la santé, par exemple, sont maintenant incluses dans le budget provincial, le rapport que le gouvernement entretient avec ces établissements va-t-il changer?

**R** Le gouvernement n'a ni l'intention ni le pouvoir légal de gérer les activités journalières de ces entités. Les rapports de gouvernance normaux entre le gouvernement et ces entités, et entre ces entités et leurs conseils d'administration et intervenants, ne sont pas touchés par l'utilisation d'un budget sommaire, si ce n'est que ces entités doivent fournir des renseignements financiers périodiquement.

**Q5** Étant donné que le Budget du Manitoba englobe maintenant l'ensemble du périmètre comptable du gouvernement, celui-ci utilisera-t-il les recettes d'autres entités du périmètre comptable pour financer les « opérations fondamentales du gouvernement »?

**R** Tout comme la transition vers un budget sommaire n'a pas d'incidence sur les rapports de gouvernance entre les entités du périmètre comptable et le gouvernement, la manière dont les « opérations fondamentales du gouvernement » sont financées ne changera pas. Dans le cadre du Budget sommaire, seules les recettes provenant des entités de la Couronne qui, jusqu'ici, ont toujours été utilisées pour financer les programmes et les services publics (comme celles de la Corporation manitobaine des loteries, de la Société des alcools du Manitoba et des organismes de service spécial établis par le gouvernement) continueront d'être utilisées pour financer les « opérations fondamentales du gouvernement ».

**Q6** Si le gouvernement ne contrôle pas directement les autres entités du périmètre comptable, pourquoi combine-t-il leurs recettes et dépenses aux siennes dans le Budget sommaire?

**R** Le gouvernement du Manitoba agit conformément aux recommandations du Bureau du vérificateur général du Manitoba. Les principes comptables généralement reconnus et les normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public pour les gouvernements supérieurs du

Canada exigent que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux préparent leurs états financiers annuels de la sorte. Le gouvernement du Manitoba présente son Budget sommaire en utilisant le même format général que celui de ses rapports financiers de fin d'exercice, et ce, pour faciliter la comparaison des plans et des résultats.

**Q7** Quelle est la différence entre les dépenses relatives aux opérations fondamentales du gouvernement et celles qui figurent dans le Budget sommaire?

**R** Les dépenses relatives aux opérations fondamentales du gouvernement reflètent les prévisions de dépenses ministérielles du gouvernement du Manitoba qui sont présentées à l'Assemblée législative et approuvées par celle-ci. Ces dépenses comprennent les subventions accordées aux autres entités du périmètre comptable du gouvernement. Les dépenses qui figurent dans le Budget sommaire incluent les dépenses supplémentaires d'autres entités du périmètre comptable du gouvernement qui sont financées par d'autres sources que les opérations fondamentales. Le total sommaire reflète le coût total des services fournis dans les diverses catégories et qui sont financés à partir des opérations fondamentales du gouvernement et de celles des autres entités du périmètre comptable du gouvernement.

**Q8** Comment le Budget sommaire traite-t-il l'obligation découlant des régimes de retraite?

**R** L'obligation découlant des régimes de retraite figure en totalité dans les états financiers sommaires; tout changement relatif à cette obligation se reflète donc dans le Budget sommaire. Les charges de retraite incluent les montants financés au moyen des crédits affectés aux opérations fondamentales du gouvernement, ainsi que des rajustements sommaires pour les augmentations, déterminées par calcul actuariel, de la valeur du solde impayé de l'obligation découlant des régimes de retraite. Les charges de retraite relatives à la Caisse de retraite des enseignants sont comprises dans la catégorie Éducation.

**Q9** Que sont les « incidences de la consolidation »?

**R** Les incidences de la consolidation sont des rajustements nécessaires pour inclure les recettes et les dépenses des autres entités comptables dans le Budget sommaire. Elles comprennent les ajustements nécessaires pour présenter les données de manière uniforme et pour éliminer les transactions entre entités du périmètre comptable du gouvernement, dans le but d'éviter la double comptabilisation des recettes et des dépenses dans le résultat sommaire (par exemple, une subvention publique figure comme dépense dans les opérations fondamentales du gouvernement et est éliminée dans les recettes d'une autre entité comptable).

**Q10** En quoi les autres éléments du résultat étendu consistent-ils et quelle est leur incidence sur les résultats sommaires de la Province?

**R** Les autres éléments du résultat étendu concernent certaines autres entités comptables et représentent des gains ou des pertes non réalisés calculés selon la juste valeur marchande de l'instrument financier, par exemple, un actif financier susceptible de vente ou une dette en devise étrangère. Les variations des autres éléments du résultat étendu dépendent de l'écart dans les évaluations au cours du marché en fin d'exercice et constituent par conséquent un aperçu ponctuel de la variation d'une valeur donnée par rapport à la valeur à la même date l'année précédente. Étant donné que les autres éléments du résultat étendu représentent des gains ou des pertes non réalisés, ils n'ont pas d'incidence sur les résultats annuels des activités des autres entités comptables et, par conséquent, ils n'ont pas non plus d'incidence sur les recettes nettes sommaires de la Province. Toutefois, les autres éléments du résultat étendu ont une incidence sur le bilan et donc sur la dette nette de la Province et son rapport dette nette-PIB.

Lorsque les actifs sous-jacents sont vendus ou lorsque la dette publique à l'étranger est éliminée, l'entité comptable enregistre des gains ou des pertes dans ses autres éléments du résultat étendu, ce qui a une incidence sur le résultat net de l'entité comptable concernée et, par le fait même, sur les recettes nettes sommaires de la Province.

## ■ GLOSSAIRE DE TERMES-CLÉS

**Actifs financiers** : actifs de la Province (exemples : encaisse, investissements, prêts et débiteurs) qui pourraient facilement être convertis en liquidités afin de faire face aux obligations de la Province ou pour financer ses activités futures.

**Actifs financiers nets** : actifs de la Province (exemples : encaisse, investissements, prêts et débiteurs), après avoir soustrait les crédateurs, qui pourraient facilement être convertis en liquidités afin de faire face aux obligations de la Province ou pour financer ses activités futures.

**Actifs non financiers** : actifs ayant une existence matérielle, notamment les immobilisations corporelles (par exemple les immeubles et les routes) et les biens consommables tels que les stocks qui ne sont pas normalement convertis en liquidités.

**Autres éléments du résultat étendu** : prise en compte des gains et des pertes non réalisés calculés selon la juste valeur marchande de l'instrument financier, par exemple, un actif financier susceptible de vente ou une dette en devise étrangère. À l'heure actuelle, les normes comptables concernant les autres éléments du résultat étendu s'appliquent uniquement aux autres entités comptables, à l'exception des organismes à but non lucratif. Les autres éléments du résultat étendu sont mesurés d'après la variation des évaluations à la valeur du marché, des taux d'intérêt et des taux de change en fin d'exercice et constituent, par conséquent, un aperçu ponctuel de la variation d'une valeur donnée par comparaison avec la valeur à la même date l'année antérieure.

**Autres entités comptables** : entités du périmètre comptable du gouvernement comme les organisations de la Couronne, les entreprises publiques et les organismes du secteur public tels les offices régionaux de la santé, les divisions scolaires, les universités et les collèges qui sont directement ou indirectement sous le contrôle du gouvernement, comme le prescrit le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Exclut les opérations fondamentales du gouvernement.

**Budget sommaire** : comprend les prévisions de recettes et le budget des dépenses pour les opérations fondamentales du gouvernement, ainsi que des projections globales pour les entités directement ou indirectement contrôlées par le gouvernement, tel que prescrit par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

**Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP)** : conseil de l'Institut canadien des comptables agréés responsable de l'établissement de normes comptables dans le secteur public en fonction des principes comptables généralement reconnus.

**Dette de type général** : emprunts pour les programmes généraux, y compris toutes les valeurs provinciales qui ne sont pas des dettes auto-entretenuées ou qui ne découlent pas de l'acquisition d'immobilisations.

**Dette nette sommaire** : total des passifs du périmètre comptable du gouvernement moins ses actifs financiers. Il s'agit du solde des passifs qu'il faudra payer ou financer à l'aide de recettes futures.

**Emprunts** : valeurs ou titres émis au nom de la Province et vendus aux investisseurs des marchés financiers. On compte parmi ces titres des débentures, des bons du Trésor, des billets à ordre, des obligations à moyen terme et des obligations d'épargne du Manitoba.

**Entreprise publique** : organisation de la Couronne qui est investie des pouvoirs financiers et administratifs nécessaires pour mener des activités commerciales. Elle vend des biens ou offre des services à des particuliers ou à des organismes non compris dans le périmètre comptable du gouvernement et elle peut poursuivre ses activités au moyen de ses recettes.

**Fonds d'amortissement** : fonds facilement convertibles en liquidités et prévus pour rembourser méthodiquement les emprunts à l'échéance.

**Fonds d'amortissement des régimes de retraite** : actifs financiers prévus pour permettre au gouvernement de s'acquitter méthodiquement de son obligation découlant des régimes de retraite.

**Frais de service de la dette** : intérêts et autres dépenses liés aux emprunts provinciaux.

**Garanties** : la Province, dans le cours normal de ses activités, peut garantir le remboursement des dettes ou des emprunts engagés par des organismes, c'est-à-dire principalement des entreprises publiques. De telles garanties sont fournies pour les obligations d'épargne Hydro Bonds du Manitoba.

**Immobilisations corporelles** : immobilisations dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice et qui sont acquises, construites ou développées, et qui sont destinées à être utilisées plutôt que vendues.

**Incidences de la consolidation** : ajustements nécessaires pour inclure les recettes et les dépenses des autres entités comptables dans le Budget sommaire, et pour éliminer les transactions entre entités dans le but d'éviter la comptabilisation double des recettes et des dépenses (par exemple, une subvention publique figure comme dépense dans les opérations fondamentales du gouvernement et est éliminée dans les recettes d'autres entités comptables).

**Infrastructure** : sous-ensemble d'immobilisations corporelles utilisées par le grand public, par exemple les parcs, les routes et les ouvrages de régularisation des eaux.

**Juste valeur marchande** : valeur que l'on peut obtenir pour un actif financier ou non financier s'il est vendu sur le marché libre.

**Obligation découlant des régimes de retraite** : valeur actuarielle de l'obligation non réglée découlant des régimes de retraite du gouvernement et des organisations de la Couronne participantes. La dépense comprend les fonds provenant des crédits relatifs aux opérations fondamentales du gouvernement et l'augmentation, déterminée à l'aide de calculs actuariels, de l'obligation découlant des régimes de retraite. Le gouvernement du Manitoba soutient huit régimes de retraite distincts.

**Obligations** : passifs à long terme de la Province non productifs d'intérêts, qui peuvent ou non être assujettis à des modalités de remboursement particulières.

**Opérations fondamentales du gouvernement** : composante du périmètre comptable du gouvernement. Il s'agit des opérations du gouvernement, y compris les recettes qui sont directement sous le contrôle du gouvernement, ainsi que les programmes et les services fournis par ses ministères.

**Organisation de la Couronne** : organisation du périmètre comptable qui a été établie par le gouvernement ou dont il a la propriété exclusive, par exemple une société d'État comme la Société des services agricoles du Manitoba.

**Périmètre comptable du gouvernement** : inclut les opérations fondamentales du gouvernement, les organisations de la Couronne, les entreprises publiques et les organismes du secteur public tels les offices régionaux de la santé, les divisions scolaires, les universités et les collèges.

**Principes comptables généralement reconnus (PCGR)** : pratiques comptables normalisées et lignes directrices pour la présentation de l'information financière, prescrites par l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

**Produit intérieur brut (PIB)** : valeur marchande totale de tous les biens et services finals produits par l'économie manitobaine.

**Rapport dette nette–produit intérieur brut (PIB)** : dette nette de la Province par rapport à la valeur marchande totale de tous les biens et services finals produits par l'économie manitobaine. La dette nette est le total du passif de l'État moins ses actifs financiers. Les agences de notation et autres analystes s'en servent couramment pour apprécier la conjoncture financière d'un État et l'évolution de sa capacité à faire face à ses engagements financiers.

**Transferts et recouvrements fédéraux** : recettes reçues ou à recevoir du gouvernement fédéral.

**Valeur de remplacement des actifs** : coût de remplacement d'une immobilisation, selon sa valeur actuelle.



**ANNEXE 3**  
**ENTITÉS INCLUSES DANS LE BUDGET SOMMAIRE**  
**(PÉRIMÈTRE COMPTABLE DU GOUVERNEMENT)**

## **SANTÉ ET VIE SAINTE**

Santé et Vie saine Manitoba  
Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances  
Action cancer Manitoba  
Diagnostic Services of Manitoba Inc.  
Conseil manitobain de la recherche en matière de santé  
Régime d'assurance maladie du Manitoba  
Office de financement des immobilisations hospitalières du Manitoba  
Offices régionaux de la santé (y compris les organismes qui en relèvent)  
    Office régional de la santé d'Assiniboine  
    Office régional de la santé de Brandon inc.  
    Burntwood Regional Health Authority Inc.  
    Churchill Regional Health Authority Inc.  
    Office régional de la santé d'Entre-les-Lacs inc.  
    NOR-MAN Regional Health Authority Inc.  
    Association de santé du Nord-Est inc.  
    Office régional de la santé des Parcs inc.  
    Office régional de la santé du Centre du Manitoba inc.  
    South Eastman Health / Santé Sud-Est Inc.  
    Office régional de la santé de Winnipeg  
Rehabilitation Centre for Children Inc.

## **ÉDUCATION**

### **Enseignement postsecondaire et Alphabétisation**

Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba  
Assiniboine Community College  
Université de Brandon  
Collège universitaire de Saint-Boniface  
Conseil de l'enseignement postsecondaire  
Collège Red River  
Collège universitaire du Nord  
Université du Manitoba  
Université de Winnipeg

### **Éducation, Citoyenneté et Jeunesse**

Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba  
Centre des manuels scolaires du Manitoba  
Commission des finances des écoles publiques  
Divisions scolaires publiques

## SERVICES À LA FAMILLE ET LOGEMENT

Services à la famille et Logement Manitoba  
Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du nord du Manitoba  
Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du sud du Manitoba  
Régie générale des services à l'enfant et à la famille  
Régie métisse des services à l'enfant et à la famille  
Société d'habitation et de rénovation du Manitoba

## DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS, DE L'ÉCONOMIE ET DES RESSOURCES

### Affaires autochtones et du Nord

Affaires autochtones et du Nord Manitoba  
Fonds de développement économique local  
Fonds des affaires du Nord

### Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales

Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales Manitoba  
Office des prêts et de garantie de prêts aux coopératives  
Conseil de promotion de la coopération  
Fonds de la *Loi sur les machines et le matériel agricoles*  
Centre de développement des produits alimentaires  
Commission hippique  
Société des services agricoles du Manitoba  
Fonds des bourses d'études vétérinaires

### Compétitivité, Formation professionnelle et Commerce

Compétitivité, Formation professionnelle et Commerce Manitoba  
Société de développement du Manitoba  
Manitoba Opportunities Fund Ltd.  
Société du commerce et de l'investissement du Manitoba

### Conservation

Conservation Manitoba  
Société protectrice du patrimoine écologique du Manitoba  
Pépinière forestière Pineland  
Commission de gestion des pneus

### Infrastructure et Transports

Infrastructure et Transports Manitoba  
Terres domaniales et acquisition foncière  
Commission du canal de dérivation du Manitoba  
Fonds d'amélioration de la productivité de l'industrie du transport routier au Manitoba  
Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba  
Organisme chargé de la distribution du matériel  
Organisme de gestion des véhicules gouvernementaux et de l'équipement lourd

### **Affaires intergouvernementales**

Affaires intergouvernementales Manitoba  
Fonds de revitalisation urbaine

### **Sciences, Technologie, Énergie et Mines**

Sciences, Technologie, Énergie et Mines Manitoba  
Fonds de réserve pour l'abandon  
Conseil de l'innovation économique et de la technologie  
Fonds d'aide à la production d'éthanol  
Manitoba vert – Solutions écologiques  
Centre de technologie industrielle  
Réseaux informatiques en apprentissage et en recherche pédagogique du Manitoba  
Caisse de soutien aux localités minières  
Fonds de réserve de remise en état des mines  
Fonds de réserve de remise en état des carrières

### **Gestion des ressources hydriques**

Gestion des ressources hydriques Manitoba

## **JUSTICE ET AUTRES DÉPENSES**

### **Assemblée législative**

Assemblée législative

### **Conseil exécutif**

Conseil exécutif

### **Commission de la fonction publique**

Commission de la fonction publique  
Perfectionnement et formation

### **Culture, Patrimoine, Tourisme et Sport**

Culture, Patrimoine, Tourisme et Sport Manitoba  
Centre culturel franco-manitobain  
Conseil des arts du Manitoba  
Commission manitobaine de la boxe  
Société du Centre du centenaire du Manitoba  
Manitoba Community Services Council Inc.  
Société manitobaine de développement de l'enregistrement cinématographique et sonore  
Sport Manitoba Inc.  
Voyage Manitoba  
Société Odyssees manitobaines Ltée

---

**Régime de retraite de la fonction publique et autres frais**

Fonds d'amortissement des régimes de retraite

**Finances**

Finances Manitoba

Conseil d'administration créé sous le régime de la *Loi sur les embaumeurs et les entrepreneurs de pompes funèbres*

Office des compagnies

Conseil des corporations de la Couronne

Conseil d'assurance du Manitoba

Fonds d'indemnisation des titres fonciers

Commission des valeurs mobilières du Manitoba

Office de financement des organismes de service spécial

Office d'enregistrement des titres et des instruments

Bureau de l'état civil

**Enfants en santé Manitoba**

Enfants en santé Manitoba

**Justice**

Justice Manitoba

Bureau du contentieux civil

Fondation commémorative Helen-Betty-Osborne

Aide juridique Manitoba

Commission de régie du jeu du Manitoba

Commission de réforme du droit du Manitoba

Curateur public

Fonds d'aide aux victimes

**Travail et Immigration**

Travail et Immigration Manitoba

Bureau du commissaire aux incendies

Fonds pour l'éducation du public sur la sécurité au travail

**Secrétariat manitobain du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé**

Secrétariat manitobain du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé

## **ENTREPRISES PUBLIQUES**

Leaf Rapids Town Properties Ltd.  
Corporation manitobaine de gestion des déchets dangereux  
Régie de l'hydro-électricité du Manitoba  
Société des alcools du Manitoba  
Corporation manitobaine des loteries  
Société de gestion des produits du Manitoba  
Société d'assurance publique du Manitoba  
Commission des accidents du travail

## **FONDS SPÉCIAUX ne relevant pas d'un secteur ni d'un ministère**

Fonds de remboursement de la dette  
Fonds de stabilisation des recettes